CORSICA SOLE
Produire, stocker, réinventer l'énergie

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTUIRE

Extension d'une centrale solaire photovoltaïque à Folelli

Lieu-dit Querci, commune de Penta-di-Casinca



Projet :

Extension d'une centrale photovoltaïque à Folelli
Lieu-dit : Querci
Commune : Penta-di-Casinca

Maître d'ouvrage :

SAS CORSICA SOLE 51
Village 20251 Pancheraccia
Tel : 04 95 31 66 79
Mail : grandprojet-corse@corsicasole.com

Architecte :

Romane Luciani Architecte HMONP
Rue Laurent Casanova, Imm. Pouillon Bt E1, 20200 Bastia
Tel : 06 16 79 72 39
Mail : romaneam.luciani@gmail.com

Phase :

Permis de construire
Date : Mars 2025

Ces plans sont des documents administratifs, ils ne peuvent être utilisés en l'état pour l'exécution.

PC
Première page

Données du site :

Parcelles : n°243, 1331, 1333, 1866, 1337
Section : A

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTUIRE

Extension d'une centrale solaire photovoltaïque à Folelli

Lieu-dit Querci, commune de Penta-di-Casinca

CORSICA SOLE
Produire, stocker, réinventer l'énergie

Dossier de demande de permis de construire

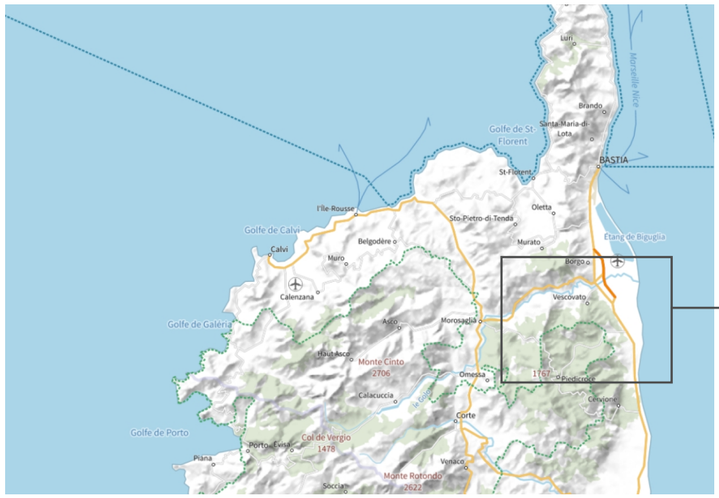
Liste des planches :

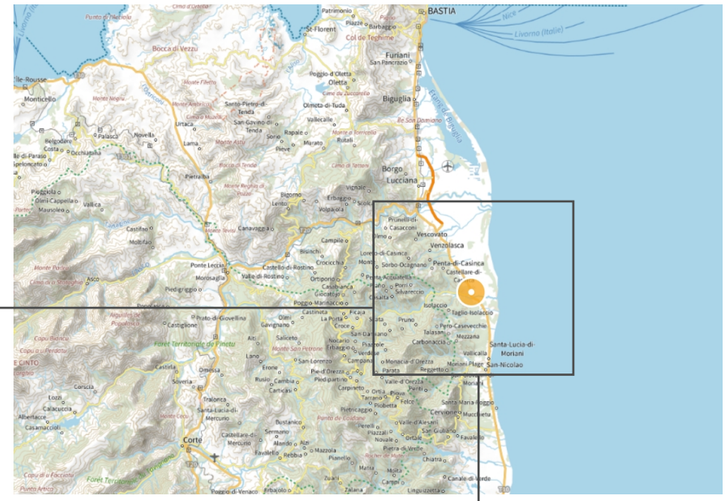
Pages	
3	**PC - 01 : Plan de situation**
4	PC - 01 : Environnement proche
5	**PC - 01 : Extrait de cadastre**
6	**PC - 02 : Plans de masse**
6	- Existant
7 - 9	- Vues cadastrales
10 - 11	- Vues satellites
12	- Zones OLD
13 - 16	**PC - 03 : Altimétrie**
17	**PC - 04 : Notice explicative**
17	- Généralités
18	- Risque incendie, ZAN, bilan carbone
19	- ERC
20	- Diagnostic patrimonial et paysager
21	- Diagnostic archéologique
22	- Volet environnemental
23	- Panneaux photovoltaïques
24	- Comité de projet
25	**PC - 05 : Plan des façades**
25	- Tables photovoltaïques
26 - 27	- Postes électriques
28	PC - 06 / 07 / 08 : Points de vue
29	**PC - 06 : Insertions paysagères**
29	- Hauteur d'homme
30	- Proches
31	- Lointaines
32	**PC - 07 : Photographies proches**
32 - 35	- Hauteur d'homme
36	- Proches
37	**PC - 07 : Photographies lointaines**

Plan de situation

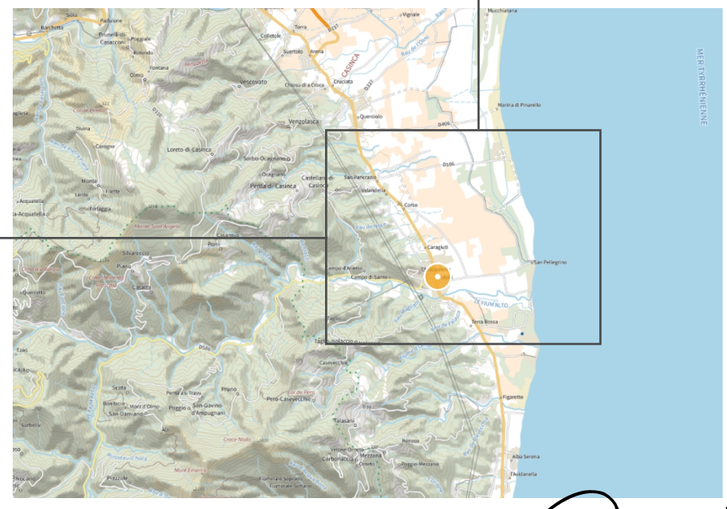
Commune :	**Penta-di-Casinca**
Com Com :	**Castagniccia-Casinca**
Département :	**Haute-Corse (2B)**
Région :	**Corse**
Règlement d'urbanisme :	**PLU**











Romane Luciani Architecte HMONP
Imm. Pouillon E1 - 20200 BASTIA
TAL 06 16 79 72 39
romaneam.luciani@gmail.com
SIRET 844 498 851 00016 - APE 7111Z

Projet :

Extension d'une centrale photovoltaïque à Folelli

Lieu-dit : Querci
Commune : Penta-di-Casinca

Maître d'ouvrage :

SAS CORSICA SOLE 51

Village 20251 Pancheraccia
Tel : 04 95 31 66 79
Mail : grandprojet-corse@corsicasole.com

Architecte :

Romane Luciani Architecte HMONP

Rue Laurent Casanova, Imm. Pouillon Bt E1, 20200 Bastia
Tel : 06 16 79 72 39
Mail : romaneam.luciani@gmail.com

Phase :

Permis de construire

Date : Mars 2025

Ces plans sont des documents administratifs, ils ne peuvent être utilisés en l'état pour l'exécution.

PC 01

Plan de situation

Données du site :

Parcelles : n°243, 1331, 1333, 1866, 1337
Section : A

Plan de situation de l'environnement proche



Romane Luciani Architecte HMONP
Imm. Pouillon E1 - 20200 BASTIA
TEL 06 16 79 72 39
romaneam.luciani@gmail.com
SIRET 844 498 851 00016 - APE 7111Z

Projet :

Extension d'une centrale photovoltaïque à Folelli

Lieu-dit : Querci
Commune : Penta-di-Casinca

Maître d'ouvrage :

SAS CORSICA SOLE 51

Village 20251 Pancheraccia
Tel : 04 95 31 66 79
Mail : grandprojet-corse@corsicasole.com

Architecte :

Romane Luciani Architecte HMONP

Rue Laurent Casanova, Imm. Pouillon Bt E1, 20200 Bastia
Tel : 06 16 79 72 39
Mail : romaneam.luciani@gmail.com

Phase :

Permis de construire

Date : Mars 2025

Ces plans sont des documents administratifs, ils ne peuvent être utilisés en l'état pour l'exécution.

PC 01

Environnement proche

Données du site :

Parcelles : n°243, 1331, 1333, 1866, 1337
Section : A

Extrait de cadastre

Extrait cadastral

Parcelle(s) : 243, 1331, 1333, 1866, 1337
Section(s) : A

Contenance : 376 364 m²

Département :
HAUTE CORSE

Commune :
PENTA DI CASINCA

Section : A
Feuille : 000 A 05

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 02/12/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC42

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF HAUTE-CORSE
1 RUE DES HORIZONS BLEUS QUARTIER RECIPELLO 20402
20402 BASTIA
tél. 04 95 32 94 60 -fax
sdif2b@dgfip.finances.gouv.fr



Plan de masse : centrale existante



Projet :

Extension d'une centrale photovoltaïque à Folelli

Lieu-dit : Querci

Commune : Penta-di-Casinca

Maître d'ouvrage :

SAS CORSICA SOLE 51

Village 20251 Pancheraccia

Tel : 04 95 31 66 79

Mail : grandprojet-corse@corsicasole.com

Architecte :

Romane Luciani Architecte HMONP

Rue Laurent Casanova, Imm. Pouillon Bt E1, 20200 Bastia

Tel : 06 16 79 72 39

Mail : romaneam.luciani@gmail.com

Phase :

Permis de construire

Date : Mars 2025

Ces plans sont des documents administratifs, ils ne peuvent être utilisés en l'état pour l'exécution.

PC 02

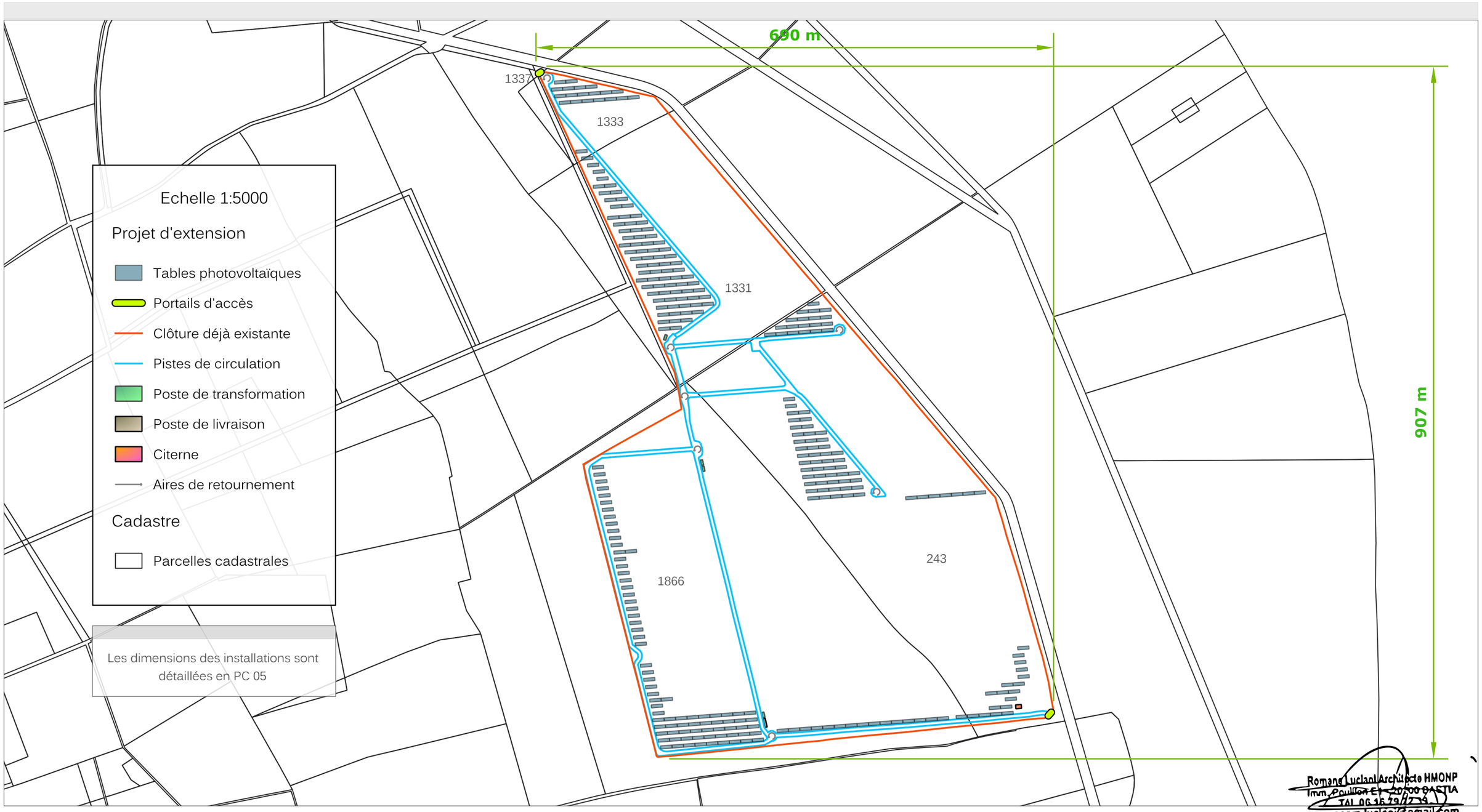
Plan de masse

Données du site :

Parcelles : n°243, 1331, 1333, 1866, 1337

Section : A

Plan de masse de l'extension



Projet :

Extension d'une centrale photovoltaïque à Folelli

Lieu-dit : Querci

Commune : Penta-di-Casinca

Maître d'ouvrage :

SAS CORSICA SOLE 51

Village 20251 Pancheraccia

Tel : 04 95 31 66 79

Mail : grandprojet-corse@corsicasole.com

Architecte :

Romane Luciani Architecte HMONP

Rue Laurent Casanova, Imm. Pouillon Bt E1, 20200 Bastia

Tel : 06 16 79 72 39

Mail : romaneam.luciani@gmail.com

Phase :

Permis de construire

Date : Mars 2025

Ces plans sont des documents administratifs, ils ne peuvent être utilisés en l'état pour l'exécution.

PC 02

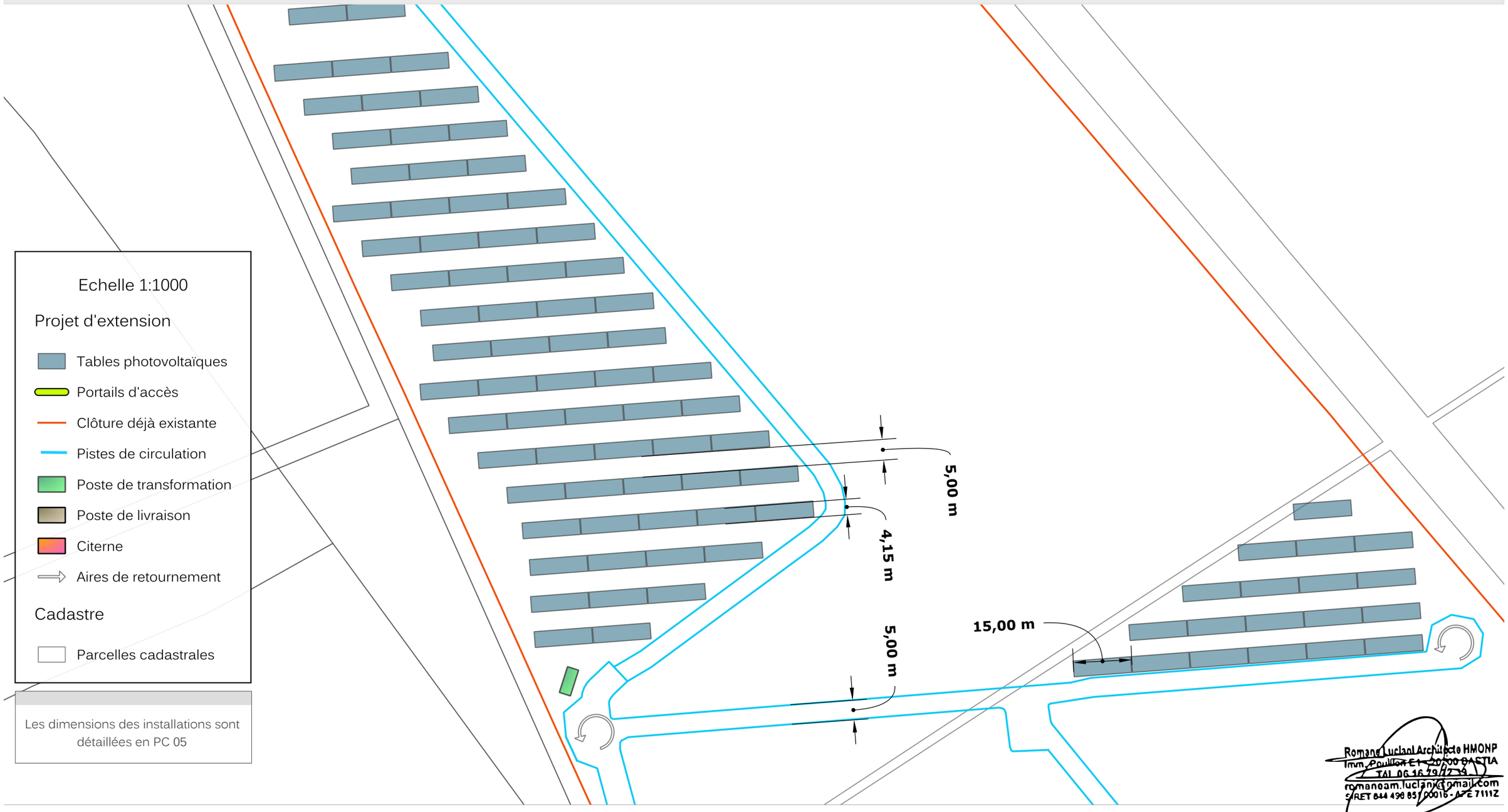
Plan de masse

Données du site :

Parcelles : n°243, 1331, 1333, 1866, 1337

Section : A

Plan de masse de l'extension (vue agrandie)



Projet :

Extension d'une centrale photovoltaïque à Folelli

Lieu-dit : Querci
Commune : Penta-di-Casinca

Maître d'ouvrage :

SAS CORSICA SOLE 51

Village 20251 Pancheraccia
Tel : 04 95 31 66 79
Mail : grandprojet-corse@corsicasole.com

Architecte :

Romane Luciani Architecte HMONP

Rue Laurent Casanova, Imm. Pouillon Bt E1, 20200 Bastia
Tel : 06 16 79 72 39
Mail : romaneam.luciani@gmail.com

Phase :

Permis de construire

Date : Mars 2025

Ces plans sont des documents administratifs, ils ne peuvent être utilisés en l'état pour l'exécution.

PC 02

Plan de masse

Données du site :

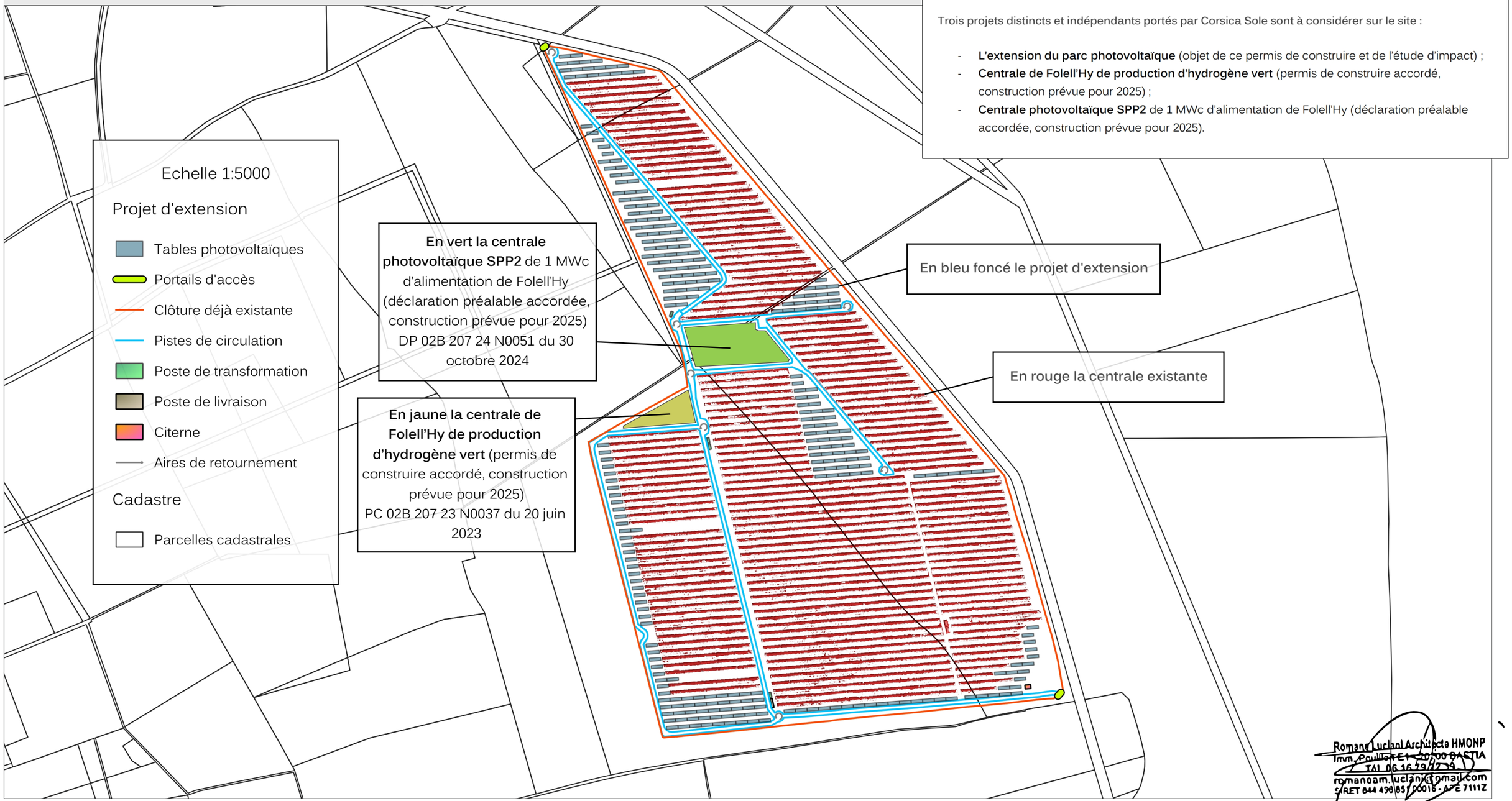
Parcelles : n°243, 1331, 1333, 1866, 1337
Section : A

Plan de masse

Point d'attention :

Trois projets distincts et indépendants portés par Corsica Sole sont à considérer sur le site :

- **L'extension du parc photovoltaïque** (objet de ce permis de construire et de l'étude d'impact) ;
- **Centrale de Folell'Hy de production d'hydrogène vert** (permis de construire accordé, construction prévue pour 2025) ;
- **Centrale photovoltaïque SPP2** de 1 MWc d'alimentation de Folell'Hy (déclaration préalable accordée, construction prévue pour 2025).



Projet :	Maître d'ouvrage :	Architecte :	Phase :		Données du site :
Extension d'une centrale photovoltaïque à Folelli Lieu-dit : Querci Commune : Penta-di-Casinca	**SAS CORSICA SOLE 51** Village 20251 Pancheraccia Tel : 04 95 31 66 79 Mail : grandprojet-corse@corsicasole.com	**Romane Luciani Architecte HMONP** Rue Laurent Casanova, Imm. Pouillon Bt E1, 20200 Bastia Tel : 06 16 79 72 39 Mail : romaneam.luciani@gmail.com	**Permis de construire** Date : Mars 2025 Ces plans sont des documents administratifs, ils ne peuvent être utilisés en l'état pour l'exécution.	PC 02 Plan de masse Page : 9 / 37	Parcelles : n°243, 1331, 1333, 1866, 1337 Section : A

Plan de masse



Projet :

Extension d'une centrale photovoltaïque à Folelli

Lieu-dit : Querci

Commune : Penta-di-Casinca

Maître d'ouvrage :

SAS CORSICA SOLE 51

Village 20251 Pancheraccia

Tel : 04 95 31 66 79

Mail : grandprojet-corse@corsicasole.com

Architecte :

Romane Luciani Architecte HMONP

Rue Laurent Casanova, Imm. Pouillon Bt E1, 20200 Bastia

Tel : 06 16 79 72 39

Mail : romaneam.luciani@gmail.com

Phase :

Permis de construire

Date : Mars 2025

Ces plans sont des documents administratifs, ils ne peuvent être utilisés en l'état pour l'exécution.

PC 02

Plan de masse

Données du site :

Parcelles : n°243, 1331, 1333, 1866, 1337

Section : A

Plan de masse



Projet :

Extension d'une centrale photovoltaïque à Folelli

Lieu-dit : Querci

Commune : Penta-di-Casinca

Maître d'ouvrage :

SAS CORSICA SOLE 51

Village 20251 Pancheraccia

Tel : 04 95 31 66 79

Mail : grandprojet-corse@corsicasole.com

Architecte :

Romane Luciani Architecte HMONP

Rue Laurent Casanova, Imm. Pouillon Bt E1, 20200 Bastia

Tel : 06 16 79 72 39

Mail : romaneam.luciani@gmail.com

Phase :

Permis de construire

Date : Mars 2025

Ces plans sont des documents administratifs, ils ne peuvent être utilisés en l'état pour l'exécution.

PC 02

Plan de masse

Données du site :

Parcelles : n°243, 1331, 1333, 1866, 1337

Section : A

OLD - Obligations légales de débroussaillement



Projet :

Extension d'une centrale photovoltaïque à Folelli

Lieu-dit : Querci

Commune : Penta-di-Casinca

Maître d'ouvrage :

SAS CORSICA SOLE 51

Village 20251 Pancheraccia

Tel : 04 95 31 66 79

Mail : grandprojet-corse@corsicasole.com

Architecte :

Romane Luciani Architecte HMONP

Rue Laurent Casanova, Imm. Pouillon Bt E1, 20200 Bastia

Tel : 06 16 79 72 39

Mail : romaneam.luciani@gmail.com

Phase :

Permis de construire

Date : Mars 2025

Ces plans sont des documents administratifs, ils ne peuvent être utilisés en l'état pour l'exécution.

PC 02

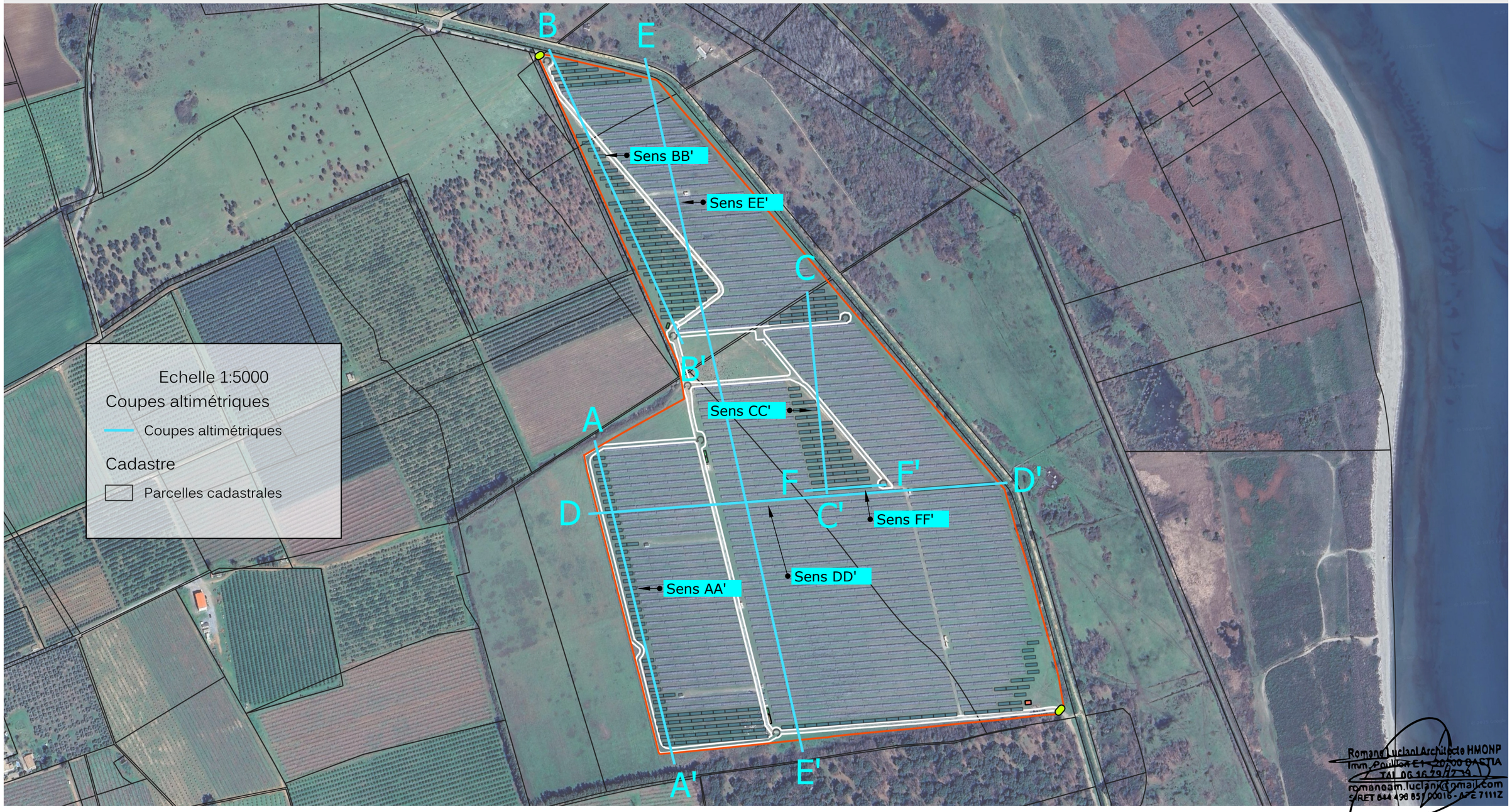
Plan de masse

Données du site :

Parcelles : n°243, 1331, 1333, 1866, 1337

Section : A

Coupes altimétriques



Romane Luciani Architecte HMONP
Imm. Pouillon E1 - 20200 BASTIA
Tél. 06 16 79 72 39
romaneam.luciani@gmail.com
SIRET 844 498 851 00016 - APE 7111Z

Projet :

Extension d'une centrale photovoltaïque à Folelli

Lieu-dit : Querci

Commune : Penta-di-Casinca

Maître d'ouvrage :

SAS CORSICA SOLE 51

Village 20251 Pancheraccia

Tel : 04 95 31 66 79

Mail : grandprojet-corse@corsicasole.com

Architecte :

Romane Luciani Architecte HMONP

Rue Laurent Casanova, Imm. Pouillon Bt E1, 20200 Bastia

Tel : 06 16 79 72 39

Mail : romaneam.luciani@gmail.com

Phase :

Permis de construire

Date : Mars 2025

Ces plans sont des documents administratifs, ils ne peuvent être utilisés en l'état pour l'exécution.

PC 03

Altimétrie

Données du site :

Parcelles : n°243, 1331, 1333, 1866, 1337

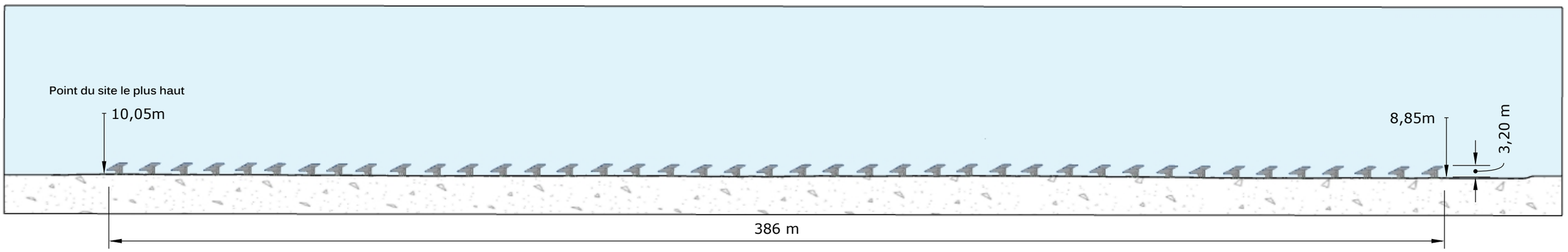
Section : A

Coupes altimétriques

Coupe AA'

Largeur des pistes de circulation : 5 m.

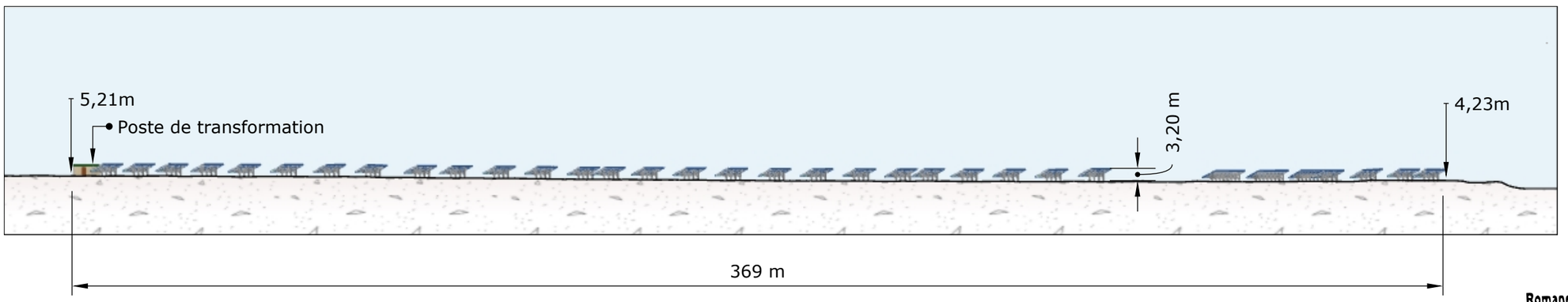
Échelle : 1/1150



Coupe BB'

Largeur des pistes de circulation : 5 m.

Échelle : 1/1300



Romane Luciani Architecte HMONP
Imm. Pouillon E1 - 20200 BASTIA
Tél. 06 16 79 72 39
romaneam.luciani@gmail.com
SIRET 844 496 857 00016 - APE 7111Z

Projet :

Extension d'une centrale photovoltaïque à Folelli

Lieu-dit : Querci
Commune : Penta-di-Casinca

Maître d'ouvrage :

SAS CORSICA SOLE 51

Village 20251 Pancheraccia
Tel : 04 95 31 66 79
Mail : grandprojet-corse@corsicasole.com

Architecte :

Romane Luciani Architecte HMONP

Rue Laurent Casanova, Imm. Pouillon Bt E1, 20200 Bastia
Tel : 06 16 79 72 39
Mail : romaneam.luciani@gmail.com

Phase :

Permis de construire

Date : Mars 2025

Ces plans sont des documents administratifs, ils ne peuvent être utilisés en l'état pour l'exécution.

PC 03

Altimétrie

Données du site :

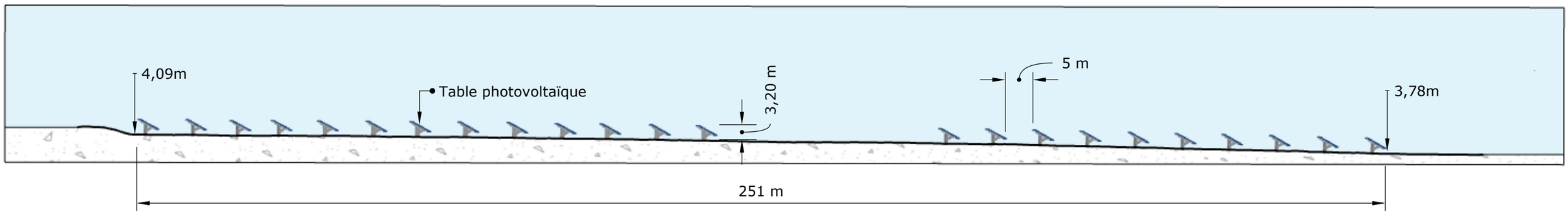
Parcelles : n°243, 1331, 1333, 1866, 1337
Section : A

Coupes altimétriques

Coupe CC'

Largeur des pistes de circulation : 5 m.

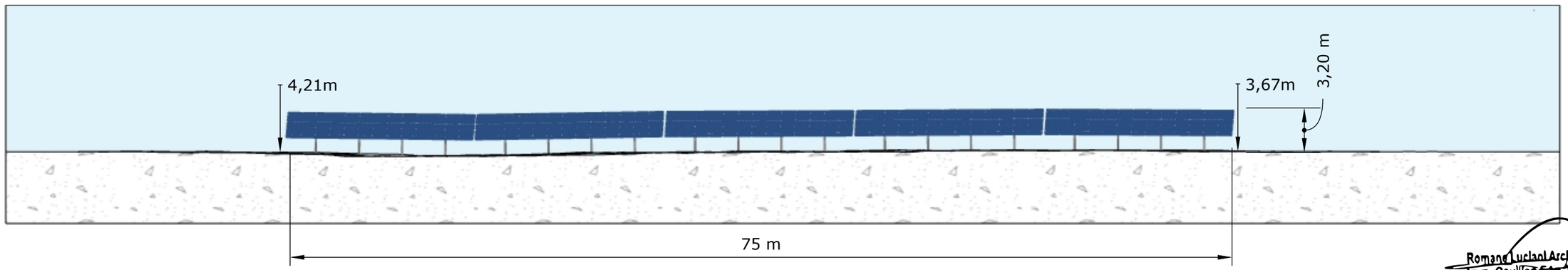
Échelle : 1/800



Coupe FF'

Largeur des pistes de circulation : 5 m.

Échelle : 1/1300



Romane Luciani Architecte HMONP
Imm. Pouillon E1 - 20200 BASTIA
Tél. 06 16 79 72 39
romaneam.luciani@gmail.com
SIRET 844 496 857 00016 - APE 7111Z

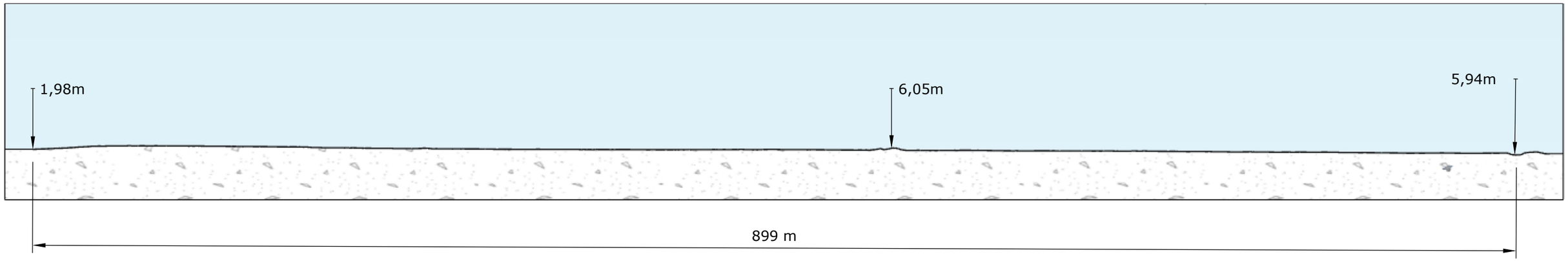
Projet : **Extension d'une centrale photovoltaïque à Folelli** Lieu-dit : Querci Commune : Penta-di-Casinca	Maître d'ouvrage : **SAS CORSICA SOLE 51** Village 20251 Pancheraccia Tel : 04 95 31 66 79 Mail : grandprojet-corse@corsicasole.com	Architecte : **Romane Luciani Architecte HMONP** Rue Laurent Casanova, Imm. Pouillon Bt E1, 20200 Bastia Tel : 06 16 79 72 39 Mail : romaneam.luciani@gmail.com	Phase : **Permis de construire** Date : Mars 2025 Ces plans sont des documents administratifs, ils ne peuvent être utilisés en l'état pour l'exécution.	PC 03 Altimétrie Page : 15 / 37	Données du site : Parcelles : n°243, 1331, 1333, 1866, 1337 Section : A

Coupes altimétriques

Coupe EE'

Cette coupe qui traverse le site ne représente pas les installations existantes ou projettées mais seulement le profil naturel du terrain.

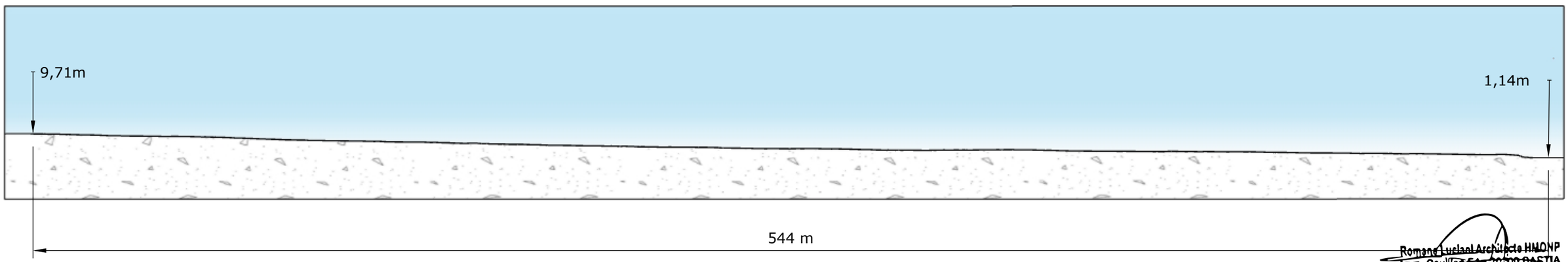
Échelle : 1/2400



Coupe DD'

Cette coupe qui traverse le site ne représente pas les installations existantes ou projettées mais seulement le profil naturel du terrain.

Échelle : 1/1450



Romane Luciani Architecte HMONP
Imm. Pouillon E1 - 20200 BASTIA
TEL 06 16 79 72 39
romaneam.luciani@gmail.com
SIRET 844 496 857 00016 - APE 7111Z

Projet :

Extension d'une centrale photovoltaïque à Folelli

Lieu-dit : Querci
Commune : Penta-di-Casinca

Maître d'ouvrage :

SAS CORSICA SOLE 51

Village 20251 Pancheraccia
Tel : 04 95 31 66 79
Mail : grandprojet-corse@corsicasole.com

Architecte :

Romane Luciani Architecte HMONP

Rue Laurent Casanova, Imm. Pouillon Bt E1, 20200 Bastia
Tel : 06 16 79 72 39
Mail : romaneam.luciani@gmail.com

Phase :

Permis de construire

Date : Mars 2025

Ces plans sont des documents administratifs, ils ne peuvent être utilisés en l'état pour l'exécution.

PC 03

Altimétrie

Données du site :

Parcelles : n°243, 1331, 1333, 1866, 1337
Section : A

Notice explicative : généralités

Présentation du projet :

L'installation s'étend sur un terrain situé au lieu-dit Querci en section A sur les parcelles 243, 1331, 1333, 1866, 1337 sur la commune de Penta-di-Casinca.

Le projet consiste en l'extension d'une centrale solaire photovoltaïque au sol existante ainsi que de quatre postes de transformations et un poste de livraison qui sera directement relié au réseau électrique local.

Le projet d'extension de centrale se restreint à l'emprise actuelle de la clôture du site, afin de valoriser les espaces non exploités. Le site clôturé est d'une superficie de 31.85 ha et la centrale existante est d'une superficie de 22.54 ha. Le projet d'extension est d'une superficie de 3.71 ha, ce qui représente une extension de la centrale existante de 16%.

Les modules composant la centrale seront fixés par des pieux battus directement dans le sol afin de limiter l'impact sur le milieu naturel de l'installation.
Une citerne d'eau de 120 mètres cube est prévue à l'entrée de la centrale.
Des pistes de circulation sont déjà usitées dans la centrale existante, et des aires de retournement régulières sont prévues.
Une clôture existante ceinture déjà le site.
La puissance totale installée sur cette centrale est d'environ 5.5 mégawatt crête.

La surface totale de panneaux solaires installée est de 1.611 ha, et la surface plancher créée est de 120 m².

Activité agricole :

Le site présente une activité agricole actuellement, qui sera maintenue avec l'extension du parc photovoltaïque. Il s'agit d'une activité agricole de pacage ovin. Elle pourra donc ainsi continuer à travers le projet d'extension.

Prévention et sécurité en lien avec les structures photovoltaïques :

L'ensemble de l'installation photovoltaïque est conçu selon les préconisations du guide pratique « installations photovoltaïques » UTE C15-712-1 Toutes les dispositions seront prises pour éviter aux intervenants tous risques de choc électrique au contact d'un conducteur actif de courant continu sous tension, notamment par des dispositifs de coupure. Sur les plans destinés à faciliter l'intervention des secours les emplacements des locaux techniques seront signalés.

Le pictogramme dédié au risque photovoltaïque sera exposé à l'entrée du site et aux accès des locaux abritant les équipements techniques électriques (photovoltaïques). Toutes les préconisations du SIS seront respectées.

Projet d'intérêt collectif :

La réalisation d'une centrale photovoltaïque est reconnue tout à la fois comme étant un « équipement d'intérêt collectif et de service public », « d'intérêt public » et « d'utilité publique ».

Cela est appuyé par l'article 4 de l'arrêté du 10 novembre 2016 définissant les destinations et sous-destinations de constructions pouvant être réglementées par le règlement national d'urbanisme et les règlements des plans locaux d'urbanisme ou les documents en tenant lieu, ainsi que l'arrêt n°14BX01130 rendu le 13 octobre 2015 par la Cour administrative d'appel de Bordeaux.

Romane Luciani Architecte HMONP
Imm. Pouillon E1 - 20200 BASTIA
TAL 06 16 79 72 39
romaneam.luciani@gmail.com
SIRET 844 498 851 00016 - APE 7111Z

Notice explicative : risque incendie / respect ZAN - zéro artificialisation nette / bilan carbone

Prise en compte du risque d'incendie :

Le projet a été élaboré de façon à contribuer à la lutte contre les incendies.

En effet ce dernier comprendra :

- L'ajout d'une citerne d'eau destinée à la défense incendie, d'un volume de 120 m3 utilisables par les véhicules des services d'incendie et de secours, placée à l'entrée sud du site.

- Les chemins d'exploitation ont une largeur de 5 m environ pour respecter les critères du SIS, et des aires de retournements sont prévues à intervalles réguliers.

- Un débroussaillage et un entretien à la fois de l'emprise du projet, mais également sur le pourtour de cette emprise : la zone d'implantation des parcs sera entièrement débroussaillée et maintenue à l'état débroussaillé. La zone de débroussaillement sera conforme à larrêté de débroussaillement, sur tout le périmètre du site. Avec une largeur débroussaillée de 50 mètres.

- Les câbles électriques sont enfouis.

- Les portails d'entrée du site sont accessibles par dérverouillage manuel avec clé tricoise 24h/24 pour le SIS.

- Des extincteurs appropriés sont présents dans les postes électriques, notamment dans les locaux avec onduleurs et le poste de liaison.

- Les postes électriques seront isolés par des parois CF de 2h00 et avec une coupure générale électrique unique pour l'ensemble du site.

Respect de l'objectif ZAN (zéro artificialisation nette) :

Compte-tenu de l'objectif ZAN (zéro artificialisation nette), le projet respecte les principes suivants :

- La hauteur des panneaux photovoltaïques est de 1,20 mètre minimum au point bas.

- En termes de densité et de taux de recouvrement du sol par les panneaux photovoltaïques, l'espacement entre deux rangées de panneaux photovoltaïques distinctes est égal à cinq mètres au moins. (La mesure est effectuée du bord des panneaux dune rangée au bord des panneaux de la rangée suivante et non pas d'un pieux d'ancrage à l'autre.)

- En termes d'ancrage au sol, les pieux métalliques portant les tables photovoltaïques sont simplement battus dans la terrain, sans base maçonnée.

- Pas d'ajout de clôtures, ces dernières sont déjà existantes.

- Les voies d'accès et de circulation sur l'ensemble du site resterons en terre ou enherbées, cela reste donc un revêtement naturel drainant et perméable.

Bilan carbone :

Une annexe volontaire PC 04 - Bilan carbone est jointe au dossier.

Romane Luciani Architecte HMONP
Imm. Pouillon E1 - 20200 BASTIA
TEL 06 16 79 72 39
romaneam.luciani@gmail.com
SIRET 844 498 851 00016 - APE 7111Z

Notice explicative : ERC / éviter, réduire, compenser

Eviter :

Le projet se situe au sein de l'emprise d'une centrale déjà existante. Ainsi nous évitons d'utiliser un foncier vierge et favorisons la densification des espaces déjà solarisés.

Nous évitons avec l'extension de ce site, d'aller sur des espaces forêts ou des zones à enjeux environnementaux notables.

L'objectif principal est de minimiser notre empreinte sur le sol. Nous évitons donc toute artificialisation (respect de l'objectif ZAN), en utilisant des pieux simplement battus dans le sol. C'est une action complètement réversible, qui aura lieu lors du démantèlement de la centrale en fin de d'exploitation.

Nous évitons donc tout impact notable sur le sol du terrain, tout en assurant l'efficacité opérationnelle de notre projet d'extension de parc photovoltaïque.

Réduire :

Le projet d'extension de centrale se réduit à l'emprise actuelle de la clôture du site, afin de valoriser les espaces non exploités. Le site clôturé est d'une superficie de 31.85 ha et la centrale existante est d'une superficie de 22.54 ha. Le projet d'extension est d'une superficie de 3.71 ha, ce qui représente une extension de la centrale existante de 16%, ce qui reste un pourcentage d'extension relativement bas.

Par ailleurs tout au long du projet, des efforts seront déployés pour minimiser les impacts négatifs. Que ce soit par le choix des matériaux, la réduction des déchets, chaque détail a été pensé pour réduire l'impact sur l'environnement local. Les matériaux et les couleurs sont choisis pour se fondre le plus harmonieusement possible dans le paysage rural environnant.

Compenser :

Un loyer est versé au propriétaire, constituant non seulement une compensation financière pour l'utilisation du terrain, mais également une reconnaissance de la valeur intrinsèque et du potentiel productif de celle-ci.

Les retombées économiques du projet seront diverses, notamment avec les taxes annuelles suivantes : IFER, CVAE, CFE. La taxe d'aménagement sera également perçue lors de l'obtention du permis de construire. De plus, les économies de CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité) engendrées par le projet s'inscrivent en tant que projet d'intérêt collectif (réduction des factures d'électricité nationales).

Par ailleurs, l'activité agricole du site, du pacage ovin, sera pleinement conservée et favorisée, permettant de maintenir la vocation agricole du lieu. Cette démarche vise à montrer notre volonté d'agir de manière responsable et respectueuse envers l'environnement local et la communauté agricole.

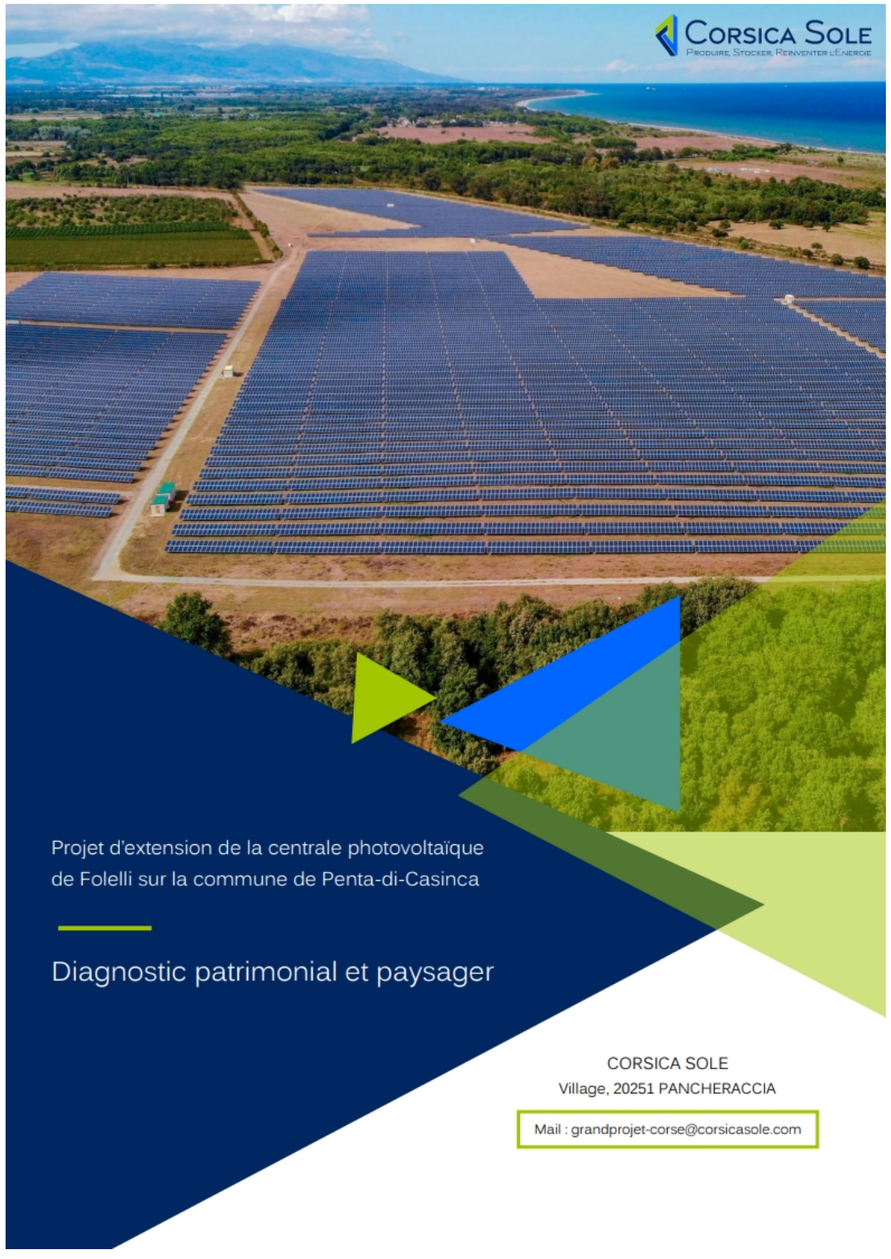
Accompagner :

Le projet d'extension du parc photovoltaïque permettra en outre d'accompagner le territoire vers la transition écologique, et de participer aux objectifs de la PPE Corse.

Plus concrètement, la production d'un kWh d'électricité d'origine de la centrale photovoltaïque équivaut à 25,16 g (CO2 eq.) /kWh. L'extension du parc permettra d'éviter ainsi le rejet d'environ 4560,14 tonnes de CO2 par an, soit environ 87 317 tonnes sur toute sa durée d'exploitation de 30 ans. Cette démarche vise donc vise à montrer notre volonté d'agir de manière responsable et respectueuse à une échelle à la fois locale mais aussi globale.

Romane Luciani Architecte HMONP
Imm. Pouillon E1 - 20200 BASTIA
Tél. 06 16 79 72 39
romaneam.luciani@gmail.com
SIRET 844 498 851 00016 - APE 7111Z

Notice explicative : diagnostic patrimonial et paysager



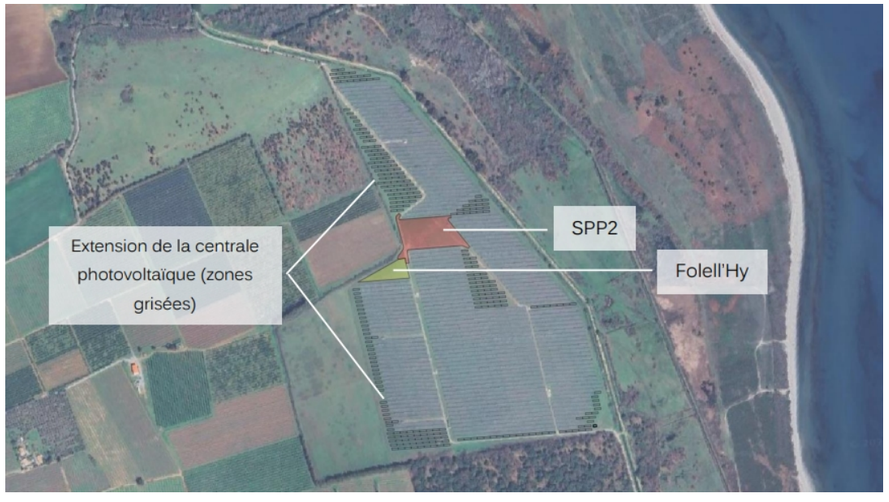
Enjeu paysager :

Une annexe volontaire PC 04 - Diagnostic patrimonial et paysager est joint au dossier.

Point d'attention :

Trois projets distincts portés par Corsica Sole sont à considérer sur le site :

- **L'extension du parc photovoltaïque** (objet de ce permis de construire et de l'étude d'impact) ;
- **Centrale de Folell'Hy de production d'hydrogène vert** (permis de construire accordé, construction prévue pour 2025) ;
- **Centrale photovoltaïque SPP2** de 1 MWc d'alimentation de Folell'Hy (déclaration préalable accordée, construction prévue pour 2025).



Romane Luciani Architecte HMONP
Imm. Pouillon E1 - 20200 BASTIA
Tél. 06 16 79 72 39
romaneam.luciani@gmail.com
SIRET 844 498 851 00016 - APE 7111Z

PIECE 4 : ATTESTATION INRAP

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE CORSE

Ministère Culture Communication

COURRIER ARRIVÉ LE 21 AVR. 2016 CORSOLEIL EURL

Direction régionale des affaires culturelles Corse

Affaire suivie par : Franck Leandri
Poste : 04.95.51.52.11
Références : SRA/2016/234

Villa San Lazaro
1, Chemin de La Pietrina - CS 10003
20704 - Ajaccio cedex 9

Téléphone 04.95.51.52.15
Télécopie 04.95.21.20.69

www.corse.culture.gouv.fr

Ajaccio, le 19 avril 2016

Le conservateur régional de l'archéologie

à

SAS Folelli,
résidence les arcades,
BP 36, 20217 Saint Florent

CERTIFICAT DE LIBÉRATION DE TERRAIN

Concernant le lieu-dit Pascone et Querci, parcelle A 243 et 244, commune de Penta di Casinca (Haute-Corse)

PJ : un rapport de diagnostic archéologique

Le projet de construction de résidences au lieux-dits *Pacone et Querci* sur la commune de Penta di Casinca, et plus particulièrement les parcelles cadastrales n° A 243 et 244 a fait l'objet d'un diagnostic archéologique préalable aux travaux d'aménagements conforme au cahier des charges scientifiques et techniques annexé à l'arrêté de prescription n°2015-050-SRA.

A l'issue de ce diagnostic archéologique effectué par l'INRAP du 24/11/2015 au 18/12/2015 est, il s'avère que les résultats ne sont pas significatifs pour prescrire une opération de fouille archéologique.

Le présent courrier vaut certificat de libération des terrains ci-dessus, au regard des contraintes sur la législation relative à l'archéologie préventive.

Le conservateur régional
de l'archéologie

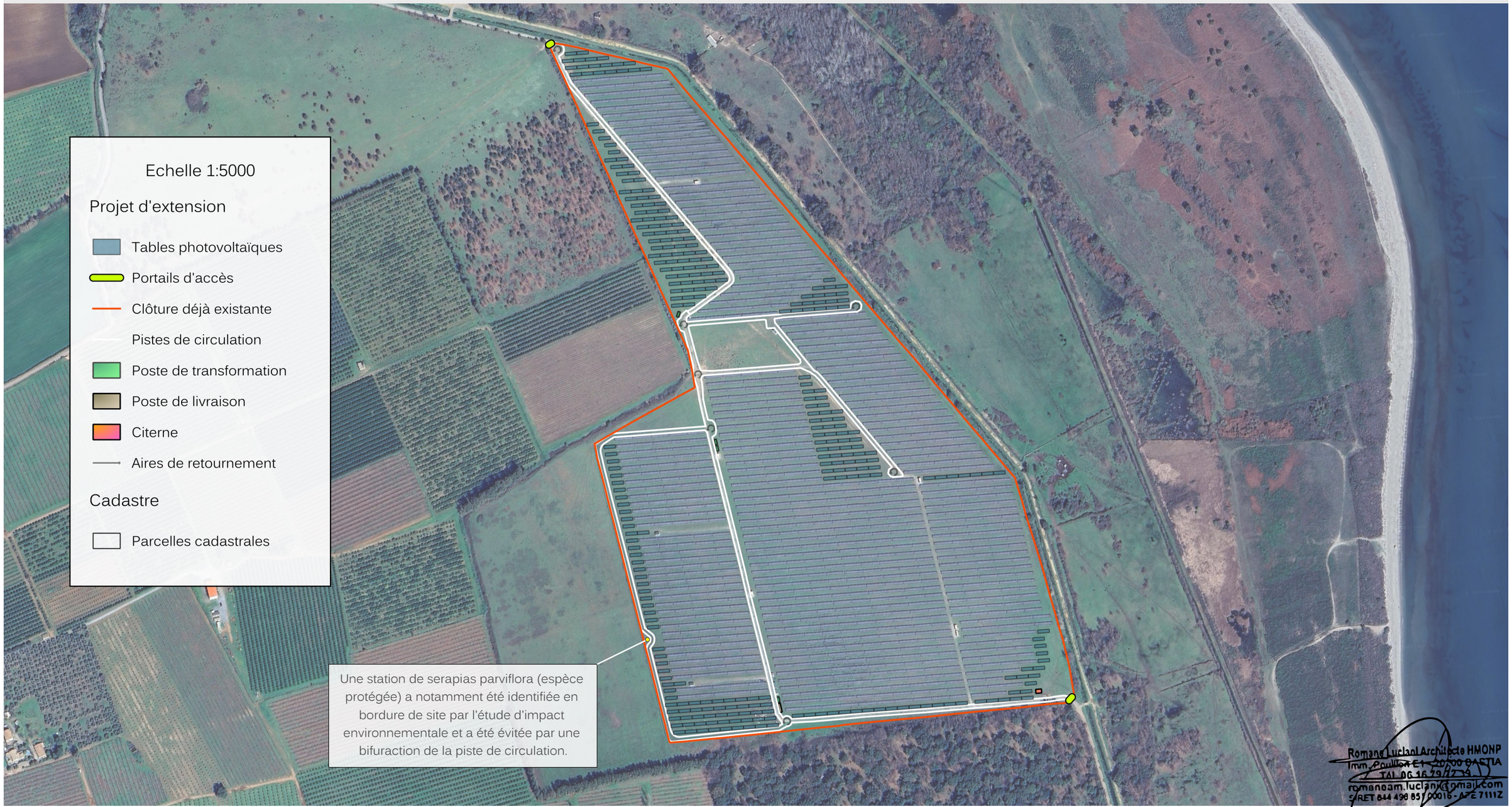
Franck LEANDRI

copie : mairie

Enjeu archéologique :

Le site du projet ne fait pas l'objet de fouilles archéologiques, les attestations de l'INRAP sont jointes au dossier.

Romane Luciani Architecte HMONP
Imm. Pouillon E1 - 20200 BASTIA
TEL 06 16 79 72 39
romaneam.luciani@gmail.com
SIRET 844 498 851 00016 - APE 7111Z

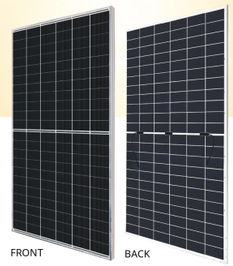

Echelle 1:5000
Projet d'extension
Tables photovoltaïques
Portails d'accès
Clôture déjà existante
Pistes de circulation
Poste de transformation
Poste de livraison
Citerne
Aires de retournement
Cadastre
Parcelles cadastrales
Une station de serapias parviflora (espèce protégée) a notamment été identifiée en bordure de site par l'étude d'impact environnementale et a été évitée par une bifuraction de la piste de circulation.
Romane Luciani Architecte HMONP
Imm. Pouillon E1 - 20200 BASTIA
Tél. 06 16 79 72 39
romaneam.luciani@gmail.com
SIRET 844 498 857 00016 - APE 7111Z

Notice explicative : panneaux photovoltaïques

à titre indicatif

NEW

CanadianSolar



TOPBiHiKu7

N-type Bifacial TOPCon Technology

675 W ~ 705 W

CS7N-675|680|685|690|695|700|705TB-AG

MORE POWER

- 705 W — Module power up to 705 W, Module efficiency up to 22.7 %
- EXTRA POWER — Up to 85% Power Bifaciality, more power from the back side
- Excellent anti-LeTID & anti-PID performance. Low power degradation, high energy yield
- Lower temperature coefficient (Pmax): -0.29%/°C, increases energy yield in hot climate
- Lower LCOE & system cost

MORE RELIABLE

- Minimizes micro-crack impacts
- Heavy snow load up to 5400 Pa, wind load up to 2400 Pa*

- 12 Years — **Enhanced Product Warranty on Materials and Workmanship***
- 30 Years — **Linear Power Performance Warranty***

1st year power degradation no more than 1%
Subsequent annual power degradation no more than 0.4%

*According to the applicable Canadian Solar Limited Warranty Statement.

MANAGEMENT SYSTEM CERTIFICATES*

ISO 9001: 2015 / Quality management system
ISO 14001: 2015 / Standards for environmental management system
ISO 45001: 2018 / International standards for occupational health & safety
IEC 62941: 2019 / Photovoltaic module manufacturing quality system

PRODUCT CERTIFICATES*

IEC 61215 / IEC 61730 / CE / INMETRO / MCS / UKCA / CGC
CEC listed (US California) / FSEC (US Florida)
UL 61730 / IEC 61701 / IEC 62716 / IEC 60068-2-68
UNI 9177 Reaction to Fire: Class 1 / Take-e-way

* The specific certificates applicable to different module types and markets will vary, and therefore not all of the certifications listed herein will simultaneously apply to the products you order or use. Please contact your local Canadian Solar sales representative to confirm the specific certificates available for your Product and applicable in the regions in which the products will be used.

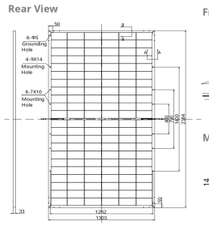
CSI Solar Co., Ltd. is committed to providing high quality solar photovoltaic modules, solar energy and battery storage solutions to customers. The company was recognized as the No. 1 module supplier for quality and performance/price ratio in the IHS Module Customer Insight Survey. Over the past 22 years, it has successfully delivered over 100 GW of premium-quality solar modules across the world.

* For detailed information, please refer to the Installation Manual.

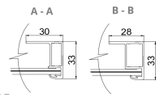
CSI Solar Co., Ltd.
199 Lushan Road, SND, Suzhou, Jiangsu, China, 215129, www.csisolar.com, support@csisolar.com

ENGINEERING DRAWING (mm)

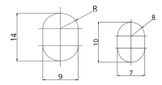
Rear View



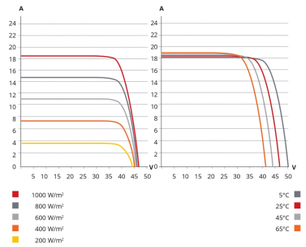
Frame Cross Section



Mounting Hole



CS7N-680TB-AG / I-V CURVES



ELECTRICAL DATA | STC*

		Nominal Max. Power (Pmax)	Opt. Operating Voltage (Vmp)	Opt. Operating Current (Imp)	Open Circuit Voltage (Voc)	Short Circuit Current (Isc)	Module Efficiency
CS7N-675TB-AG		675 W	39.0 V	17.31 A	46.9 V	18.24 A	21.7%
Bifacial Gain**	5%	709 W	39.0 V	18.19 A	46.9 V	19.15 A	22.8%
	10%	743 W	39.0 V	19.04 A	46.9 V	20.06 A	23.9%
	20%	810 W	39.0 V	20.77 A	46.9 V	21.89 A	26.1%
CS7N-680TB-AG		680 W	39.2 V	17.35 A	47.1 V	18.29 A	21.9%
Bifacial Gain**	5%	714 W	39.2 V	18.22 A	47.1 V	19.20 A	23.0%
	10%	748 W	39.2 V	19.09 A	47.1 V	20.12 A	24.1%
	20%	816 W	39.2 V	20.82 A	47.1 V	21.95 A	26.3%
CS7N-685TB-AG		685 W	39.4 V	17.39 A	47.3 V	18.34 A	22.1%
Bifacial Gain**	5%	719 W	39.4 V	18.26 A	47.3 V	19.26 A	23.1%
	10%	754 W	39.4 V	19.14 A	47.3 V	20.17 A	24.3%
	20%	822 W	39.4 V	20.87 A	47.3 V	22.01 A	26.5%
CS7N-690TB-AG		690 W	39.6 V	17.43 A	47.5 V	18.39 A	22.2%
Bifacial Gain**	5%	725 W	39.6 V	18.31 A	47.5 V	19.31 A	23.3%
	10%	759 W	39.6 V	19.17 A	47.5 V	20.23 A	24.4%
	20%	828 W	39.6 V	20.92 A	47.5 V	22.07 A	26.7%
CS7N-695TB-AG		695 W	39.8 V	17.47 A	47.7 V	18.44 A	22.4%
Bifacial Gain**	5%	730 W	39.8 V	18.34 A	47.7 V	19.36 A	23.5%
	10%	765 W	39.8 V	20.18 A	47.7 V	20.28 A	24.6%
	20%	834 W	39.8 V	20.96 A	47.7 V	22.13 A	26.8%
CS7N-700TB-AG		700 W	40.0 V	17.51 A	47.9 V	18.49 A	22.5%
Bifacial Gain**	5%	735 W	40.0 V	18.39 A	47.9 V	19.41 A	23.7%
	10%	770 W	40.0 V	20.22 A	47.9 V	20.34 A	24.8%
	20%	840 W	40.0 V	21.01 A	47.9 V	22.19 A	27.0%
CS7N-705TB-AG		705 W	40.2 V	17.55 A	48.1 V	18.54 A	22.7%
Bifacial Gain**	5%	740 W	40.2 V	18.43 A	48.1 V	19.47 A	23.8%
	10%	776 W	40.2 V	20.27 A	48.1 V	20.39 A	25.0%
	20%	846 W	40.2 V	21.06 A	48.1 V	22.25 A	27.2%

* Under Standard Test Conditions (STC) of irradiance of 1000 W/m², spectrum AM 1.5 and cell temperature of 25°C.
** Bifacial Gain: The additional gain from the back side compared to the power of the front side at the standard test condition. It depends on mounting (structure, height, tilt angle etc.) and albedo of the ground.

ELECTRICAL DATA | NMOT*

	Nominal Max. Power (Pmax)	Opt. Operating Voltage (Vmp)	Opt. Operating Current (Imp)	Open Circuit Voltage (Voc)	Short Circuit Current (Isc)
CS7N-675TB-AG	510 W	36.9 V	13.84 A	44.4 V	14.71 A
CS7N-680TB-AG	514 W	37.1 V	13.88 A	44.6 V	14.75 A
CS7N-685TB-AG	518 W	37.2 V	13.91 A	44.8 V	14.79 A
CS7N-690TB-AG	522 W	37.4 V	13.94 A	45.0 V	14.83 A
CS7N-695TB-AG	526 W	37.6 V	13.97 A	45.2 V	14.87 A
CS7N-700TB-AG	529 W	37.8 V	14.00 A	45.4 V	14.91 A
CS7N-705TB-AG	533 W	38.0 V	14.03 A	45.5 V	14.95 A

* Under Nominal Module Operating Temperature (NMOT), irradiance of 800 W/m², spectrum AM 1.5, ambient temperature 20°C, wind speed 1 m/s.

MECHANICAL DATA

Specification	Data
Cell Type	TOPCon cells
Cell Arrangement	132 [2 x (11 x 6)]
Dimensions	2384 × 1303 × 33 mm (93.9 × 51.3 × 1.30 in)
Weight	37.8 kg (83.3 lbs)
Front Glass	2.0 mm heat strengthened glass with anti-reflective coating
Back Glass	2.0 mm heat strengthened glass
Frame	Anodized aluminium alloy
J-Box	IP68, 3 bypass diodes
Cable	4.0 mm² (IEC), 12 AWG (UL)
Cable Length (Including Connector)	410 mm (16.1 in) (+) / 250 mm (9.8 in) (-) or customized length*
Connector	T6 or MC4-EVO2 or MC4-EVO2A
Per Pallet	33 pieces
Per Container (40' HQ)	594 pieces or 495 pieces (only for US & Canada)

* For detailed information, please contact your local Canadian Solar sales and technical representatives.

ELECTRICAL DATA

Operating Temperature	-40°C ~ +85°C
Max. System Voltage	1500 V (IEC/UL) or 1000 V (IEC/UL)
Module Fire Performance	TYPE 29 (UL 61730) or CLASS C (IEC61730)
Max. Series Fuse Rating	35 A
Application Classification	Class A
Power Tolerance	0 ~ + 10 W
Power Bifaciality*	80 %

* Power Bifaciality = $Pmax_{rear}$ / $Pmax_{front}$, both $Pmax_{rear}$ and $Pmax_{front}$ are tested under STC, Bifaciality Tolerance: ± 5 %

TEMPERATURE CHARACTERISTICS

Specification	Data
Temperature Coefficient (Pmax)	-0.29 % / °C
Temperature Coefficient (Voc)	-0.25 % / °C
Temperature Coefficient (Isc)	0.05 % / °C
Nominal Module Operating Temperature	41 ± 3°C

PARTNER SECTION

* The specifications and key features contained in this datasheet may deviate slightly from our actual products due to the on-going innovation and product enhancement. CSI Solar Co., Ltd. reserves the right to make necessary adjustment to the information described herein at any time without further notice.
Please be kindly advised that PV modules should be handled and installed by qualified people who have professional skills and please carefully read the safety and installation instructions before using our PV modules.

CSI Solar Co., Ltd.
199 Lushan Road, SND, Suzhou, Jiangsu, China, 215129, www.csisolar.com, support@csisolar.com

September 2023. All rights reserved, PV Module Product Datasheet V1.6_EN

Romana Luciani Architecte HMONP
Imm. Pouillon E1 - 20200 BASTIA
TEL 06 16 79 72 39
romaneam.luciani@gmail.com
SIRET 844 498 851 00016 - APE 7111Z

Notice explicative : comité de projet

Un comité de projet a été réalisé le 6 février 2025 à la mairie de Penta-di-Casinca, lors duquel le maire et le président de la communauté de commune se sont montrés favorables au projet.

CORSICA SOLE
PRODUIRE, STOCKER, REINVENTER L'ENERGIE

Attestation de réalisation de comité de projet

Projet d'extension photovoltaïque de la centrale de Folelli, commune de Penta-di-Casinca

Objet du comité

Organisation de comité de projet en vue d'une demande de permis de construire pour une extension de centrale photovoltaïque de Folelli sur la commune de Penta-di-Casinca.

Contexte du comité

Engagé depuis 2009 dans la transition énergétique, Corsica Sole développe, construit et exploite de nombreuses centrales photovoltaïques sur tout le territoire insulaire.

Sur la commune de Penta-di-Casinca, Corsica Sole prévoit de réaliser une extension de la centrale agri-compatible de Folelli, au sein de son emprise existante, dans les espaces restants disponibles et non exploités.



Afin d'anticiper un dépôt de permis de construire prochainement pour cette extension, nous souhaitons, conformément aux nouvelles règlementations en vigueur, prévoir donc un comité de projet.

Contexte règlementaire

Depuis la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, l'article L.211-9 du Code de l'énergie impose aux porteurs de projets d'énergies renouvelables photovoltaïques d'une puissance supérieure ou égale à 2,5 MWc, tel que précisé à l'article R. 211-6 du Code de l'énergie, et situés en dehors d'une zone d'accélération, d'organiser à leurs

SAS CORSICA SOLE, RCS Bastia 911 041 580, 20251 PANCHERACCIA, FRANCE
www.corsicasole.com
info@corsicasole.com • fax : +33 4 83 07 54 33

CORSICA SOLE
PRODUIRE, STOCKER, REINVENTER L'ENERGIE

frais un comité de projet. Cette obligation a été précisée par le décret n° 2023-1245 publié le 22 décembre 2023.

Conformément à l'article R.211-7 du Code de l'énergie, ce comité de projet se compose des membres suivants :

- **le porteur de projet ;**
- **un représentant de chaque commune d'implantation du projet ;**
- **un représentant de chaque établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (ci-après « EPCI ») dont sont membres les communes susmentionnées ;**
- si l'installation relève de l'article L.511-1 du Code de l'environnement relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), d'un représentant de chaque commune située dans un périmètre inférieur au rayon d'affichage fixée dans la nomenclature dont l'installation relève, sinon d'un représentant de chaque commune limitrophe aux communes d'implantation du projet (ne s'applique pas dans notre cas).

Peuvent également participer au comité de projet, sur invitation d'un membre du comité :

- le préfet ou son représentant ;
- un représentant du gestionnaire de réseau public de distribution concerné ;
- un représentant du gestionnaire de réseau public de transport concerné ;
- ainsi que tout autre partie intéressée mais seulement sur demande du porteur de projet, des représentants des communes d'implantation du projet ou de leur EPCI.

Le comité de projet se réunit avant le dépôt de la première demande d'autorisation du projet. Son rôle est de permettre une concertation entre les parties prenantes sur "la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables" (C. énergie, art. R.211-5) sur la base des éléments suivants présentés par le porteur de projet et qui seront accessibles au public par voie électronique (C. énergie, art. R.211-10) :

- les objectifs du projet, ses principales caractéristiques, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, sa puissance projetée et ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- les principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte ;
- les options de localisation envisagées, avec un plan parcellaire et des références cadastrales, une justification du choix du site et un extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables ;
- les options de raccordement envisagées ;
- le cas échéant, la réponse aux observations formulées par le maire de la commune d'implantation du projet.

Suite à cette réunion du comité de projet, le porteur de projet devra indiquer comment il entend prendre en compte les observations émises (C. énergie, art. R.211-9).

SAS CORSICA SOLE, RCS Bastia 911 041 580, 20251 PANCHERACCIA, FRANCE
www.corsicasole.com
info@corsicasole.com • fax : +33 4 83 07 54 33

CORSICA SOLE
PRODUIRE, STOCKER, REINVENTER L'ENERGIE

Attestation de réalisation du comité de projet

Le comité de projet d'extension de la centrale photovoltaïque de Folelli sur la commune de Penta-di-Casinca s'est tenu le jeudi 6 février 2025 à l'Hôtel de Ville de Folelli, commune de Penta-di-Casinca, en présence des membres suivants :

- le porteur de projet, la société CORSICA SOLE, représentée par M. Alexandre DUFLANC et M. Matthieu LUPORSI ;
- la commune d'implantation du projet, représentée par :

Le MAIRE Yannick CASTELLI ;

- un représentant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI), la Communauté de commune de Castagniccia-Casinca, représentée par :

Son PRESIDENT Antoine POLI

Signatures :

Du porteur de projet : *De la commune du projet :* *De l'EPCI :*

SAS CORSICA SOLE, RCS Bastia 911 041 580, 20251 PANCHERACCIA, FRANCE
www.corsicasole.com
info@corsicasole.com • fax : +33 4 83 07 54 33

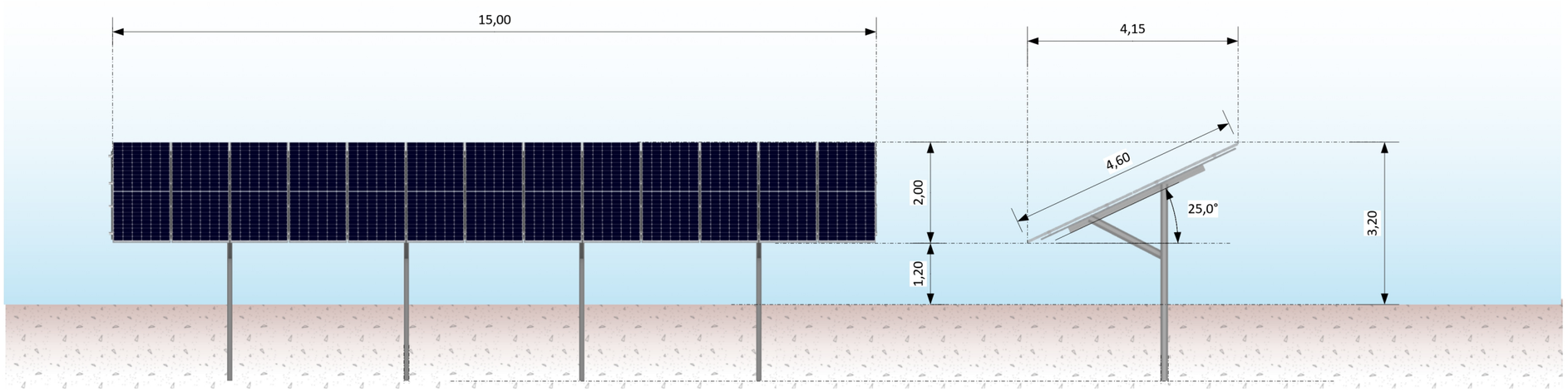
Romane Luciani Architecte HMONP
Imm. Pouillon E1 20200 BASTIA
TEL 06 16 79 72 39
romaneam.luciani@gmail.com
SIRET 844 498 851 00016 - APE 7111Z

Plans des façades : tables photovoltaïques

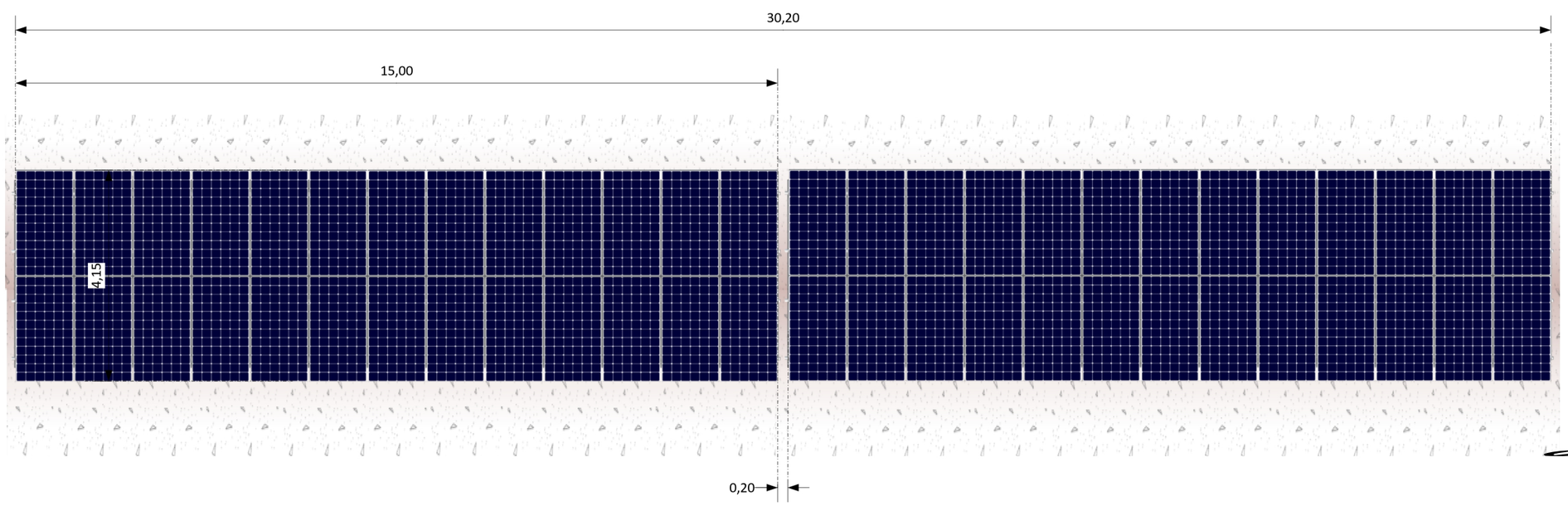
Échelle : 1/100

Face avant

Vue de côté



Vue de haut



Romane Luciani Architecte HMONP
Imm. Pouillon E1 - 20200 BASTIA
Tél. 06 16 79 72 39
romaneam.luciani@gmail.com
SIRET 844 498 851 00016 - APE 7111Z

Projet :

Extension d'une centrale photovoltaïque à Folelli

Lieu-dit : Querci

Commune : Penta-di-Casinca

Maître d'ouvrage :

SAS CORSICA SOLE 51

Village 20251 Pancheraccia

Tel : 04 95 31 66 79

Mail : grandprojet-corse@corsicasole.com

Architecte :

Romane Luciani Architecte HMONP

Rue Laurent Casanova, Imm. Pouillon Bt E1, 20200 Bastia

Tel : 06 16 79 72 39

Mail : romaneam.luciani@gmail.com

Phase :

Permis de construire

Date : Mars 2025

Ces plans sont des documents administratifs, ils ne peuvent être utilisés en l'état pour l'exécution.

PC 05

Plans de façades

Données du site :

Parcelles : n°243, 1331, 1333, 1866, 1337

Section : A

Plans des façades : postes électriques

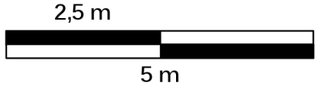
1/2

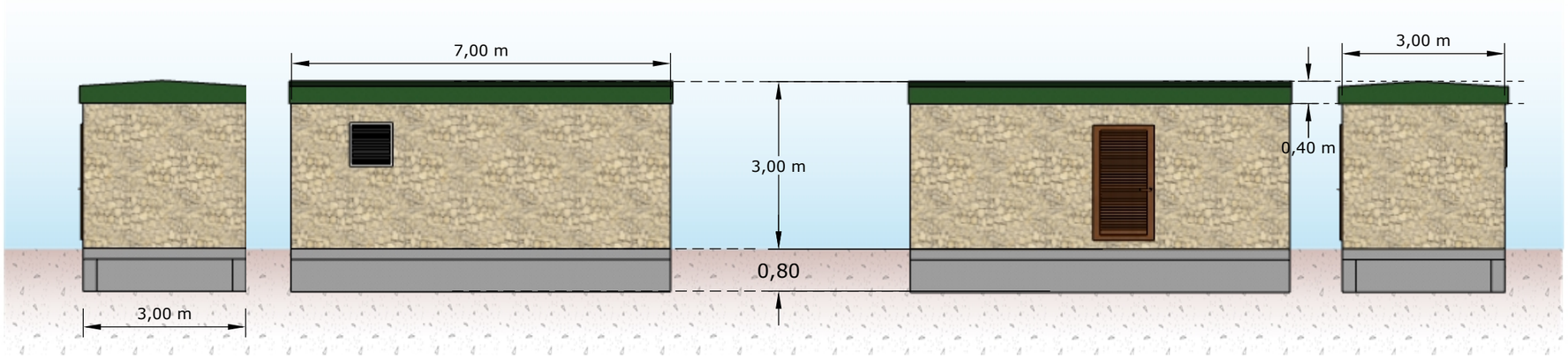
Les couleurs des bâtiments sont susceptibles d'être modifiées suivant les prescriptions des autorités compétentes. En l'état l'aspect prévu est "pierre de la région" avec une toiture aspect "feuillage", afin que "les constructions nouvelles soient conçues en intégrant au mieux les caractères de l'architecture locale" comme énoncé dans le PLU de la commune.

Postes de transformation

Ces bâtiments serviront à collecter l'énergie en provenance de la centrale et la transporter au point de livraison pour une injection sur le réseau.

Echelle 1 : 100

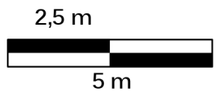


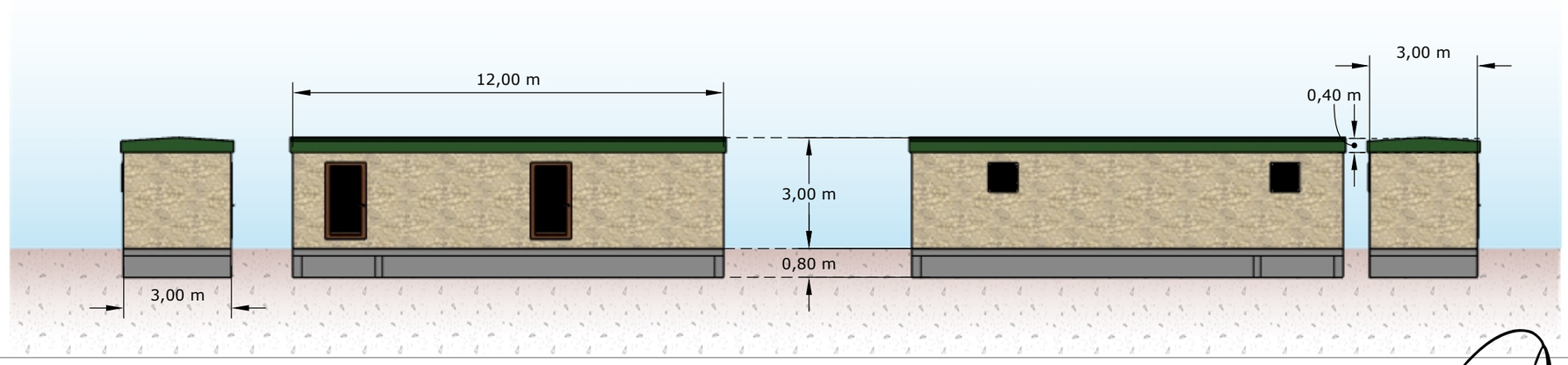


Postes de livraison

Le poste de livraison est le point à partir duquel toute l'énergie produite par la centrale photovoltaïque est injectée sur le réseau.

Echelle 1 : 150





La surface plancher ne concerne que les postes de transformation et le poste de livraison. Surface plancher totale : 120 m².

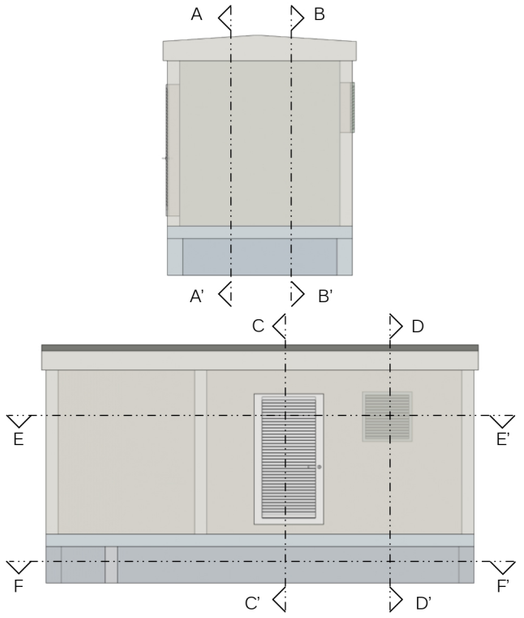
Romane Luciani Architecte HMONP
Imm. Pouillon E1 - 20200 BASTIA
Tel 06 16 79 72 39
romaneam.luciani@gmail.com
SIRET 844 498 857 00016 - APE 7111Z

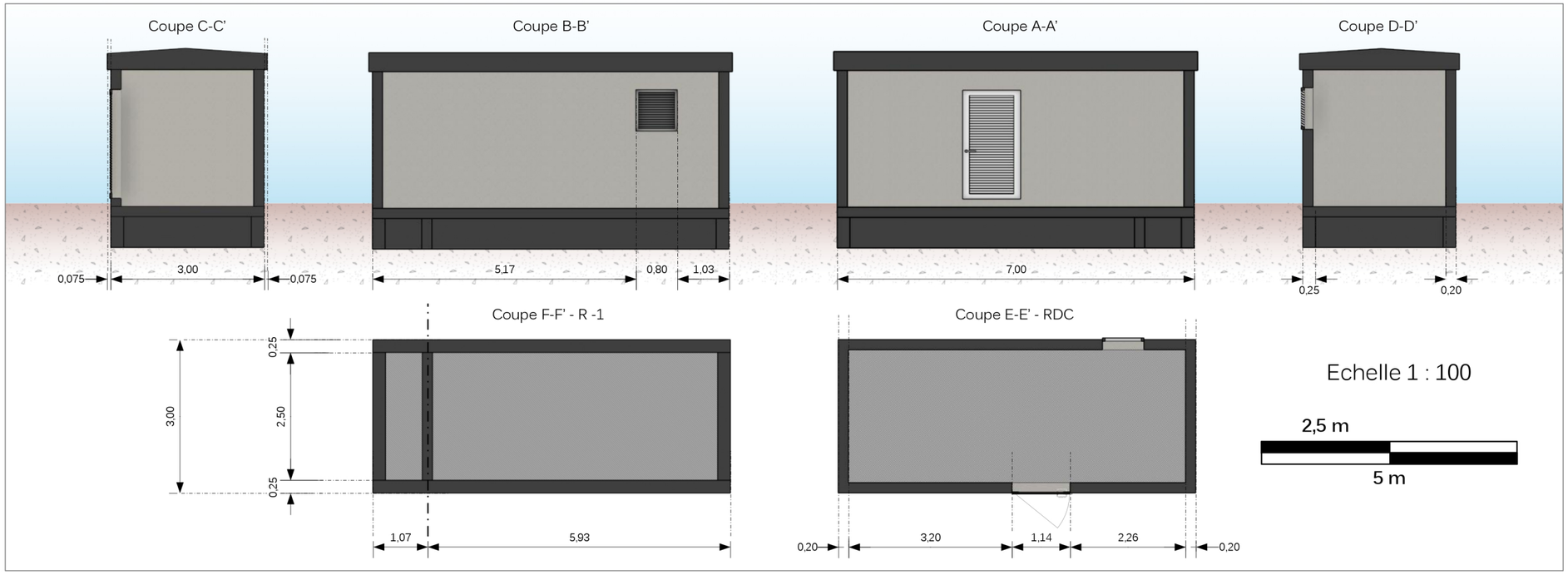
Projet :	Maître d'ouvrage :	Architecte :	Phase :		Données du site :
Extension d'une centrale photovoltaïque à Folelli Lieu-dit : Querci Commune : Penta-di-Casinca	**SAS CORSICA SOLE 51** Village 20251 Pancheraccia Tel : 04 95 31 66 79 Mail : grandprojet-corse@corsicasole.com	**Romane Luciani Architecte HMONP** Rue Laurent Casanova, Imm. Pouillon Bt E1, 20200 Bastia Tel : 06 16 79 72 39 Mail : romaneam.luciani@gmail.com	**Permis de construire** Date : Mars 2025 Ces plans sont des documents administratifs, ils ne peuvent être utilisés en l'état pour l'exécution.	PC 05 Plans de façades Page : 26 / 37	Parcelles : n°243, 1331, 1333, 1866, 1337 Section : A

Plans des façades : postes électriques

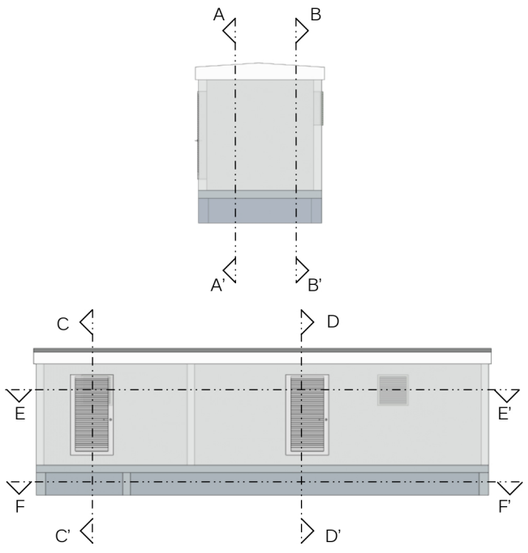
2/2

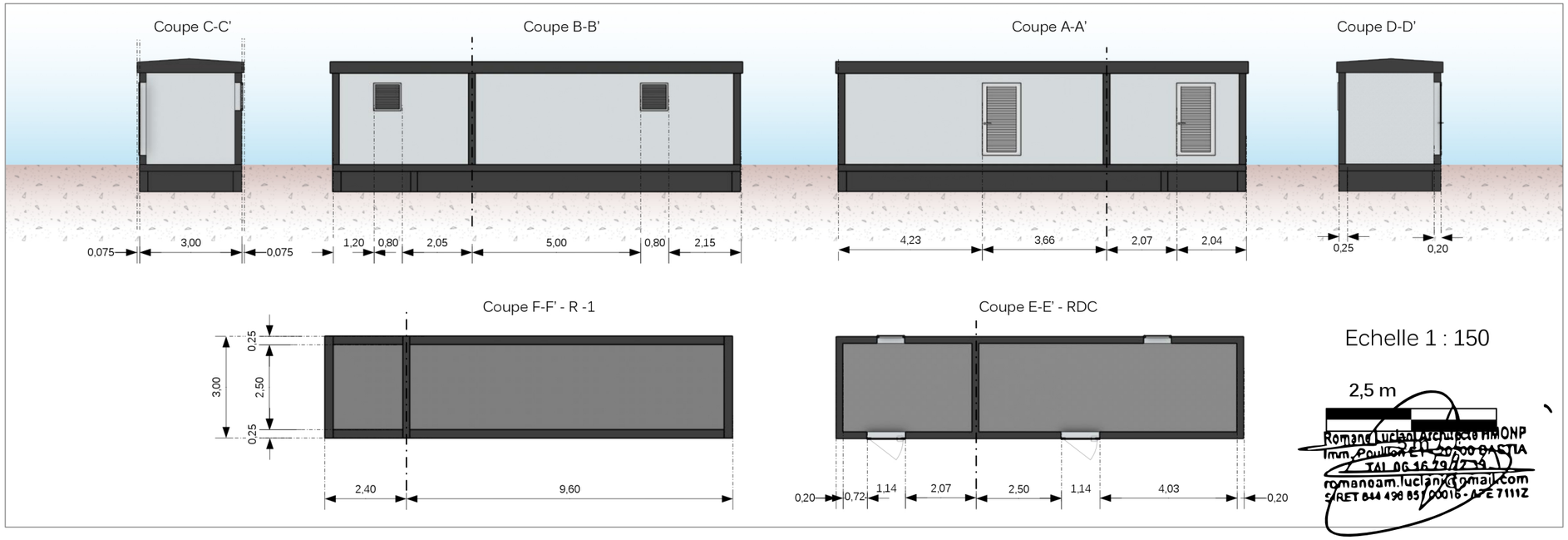
Poste de transformation





Poste de livraison





Romane Luciani Architecte HMONP
Imm. Pouillon E1 - 20200 BASTIA
TEL 06 16 79 72 39
romaneam.luciani@gmail.com
SIRET 844 498 857 00016 - APE 7111Z

Projet :

Extension d'une centrale photovoltaïque à Folelli

Lieu-dit : Querci
Commune : Penta-di-Casinca

Maître d'ouvrage :

SAS CORSICA SOLE 51

Village 20251 Pancheraccia
Tel : 04 95 31 66 79
Mail : grandprojet-corse@corsicasole.com

Architecte :

Romane Luciani Architecte HMONP

Rue Laurent Casanova, Imm. Pouillon Bt E1, 20200 Bastia
Tel : 06 16 79 72 39
Mail : romaneam.luciani@gmail.com

Phase :

Permis de construire

Date : Mars 2025

Ces plans sont des documents administratifs, ils ne peuvent être utilisés en l'état pour l'exécution.

PC 05

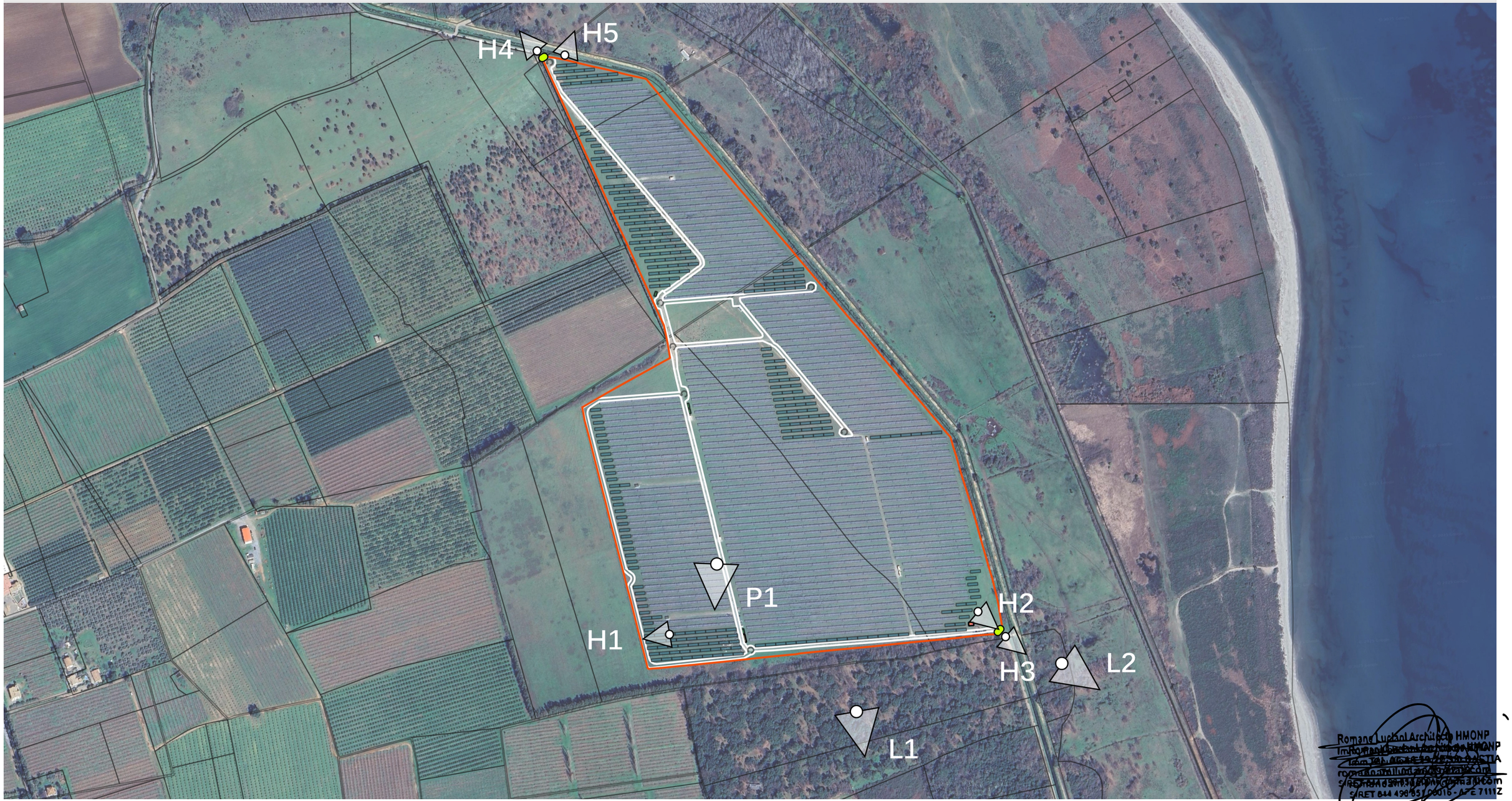
Plans de façades

Données du site :

Parcelles : n°243, 1331, 1333, 1866, 1337
Section : A

Points de vue

A chaque point de vue correspond une photographie du site en PC 07 ou PC 08 une insertion paysagère en PC 06.



Projet :

Extension d'une centrale photovoltaïque à Folelli

Lieu-dit : Querci
Commune : Penta-di-Casinca

Maître d'ouvrage :

SAS CORSICA SOLE 51

Village 20251 Pancheraccia
Tel : 04 95 31 66 79
Mail : grandprojet-corse@corsicasole.com

Architecte :

Romane Luciani Architecte HMONP

Rue Laurent Casanova, Imm. Pouillon Bt E1, 20200 Bastia
Tel : 06 16 79 72 39
Mail : romaneam.luciani@gmail.com

Phase :

Permis de construire

Date : Mars 2025

Ces plans sont des documents administratifs, ils ne peuvent être utilisés en l'état pour l'exécution.

PC 06 / 07 / 08

Points de vue

Données du site :

Parcelles : n°243, 1331, 1333, 1866, 1337
Section : A

Insertions paysagères à hauteur d'homme

Un diagnostic patrimonial et paysager est également joint au dossier.

H1 : vue hauteur d'homme 1



H2 : vue hauteur d'homme 2



Romane Luciani Architecte HMONP
Imm. Pouillon E1 - 20200 BASTIA
TEL 06 16 79 72 39
romaneam.luciani@gmail.com
SIRET 844 498 851 00016 - APE 7111Z

Insertions paysagères proches

Un diagnostic patrimonial et paysager est également joint au dossier.

P1 : vue proche 1



Romane Luciani Architecte HMONP
Imm. Pouillon E1 - 20200 BASTIA
TAL 06 16 79 72 39
romaneam.luciani@gmail.com
SIRET 844 496 857 00016 - APE 7111Z

Insertions paysagères lointaines

Un diagnostic patrimonial et paysager est également joint au dossier.

L1 : vue lointaine 1



L2 : vue lointaine 2



Romane Luciani Architecte HMONP
Imm. Pouillon E1 - 20200 BASTIA
TEL 06 16 79 72 39
romaneam.luciani@gmail.com
SIRET 844 498 851 00016 - APE 7111Z

Projet :

Extension d'une centrale photovoltaïque à Folelli
Lieu-dit : Querci
Commune : Penta-di-Casinca

Maître d'ouvrage :

SAS CORSICA SOLE 51
Village 20251 Pancheraccia
Tel : 04 95 31 66 79
Mail : grandprojet-corse@corsicasole.com

Architecte :

Romane Luciani Architecte HMONP
Rue Laurent Casanova, Imm. Pouillon Bt E1, 20200 Bastia
Tel : 06 16 79 72 39
Mail : romaneam.luciani@gmail.com

Phase :

Permis de construire
Date : Mars 2025

Ces plans sont des documents administratifs, ils ne peuvent être utilisés en l'état pour l'exécution.

PC 06
Insertions paysagères

Données du site :

Parcelles : n°243, 1331, 1333, 1866, 1337
Section : A

Photographies à hauteur d'homme

Un diagnostic patrimonial et paysager est également joint au dossier.

H1 : vue hauteur d'homme 1



H2 : vue hauteur d'homme 2



Romane Luciani Architecte HMONP
Imm. Pouillon E1 - 20200 BASTIA
TEL 06 16 79 72 39
romaneam.luciani@gmail.com
SIRET 844 498 851 00016 - APE 7111Z

Photographies à hauteur d'homme

Un diagnostic patrimonial et paysager est également joint au dossier.

H3 : vue hauteur d'homme 3

Portail d'entrée et clôture existants au sud du site



Romane Luciani Architecte HMONP
Imm. Pouillon E1 - 20200 BASTIA
TEL 06 16 79 72 39
romaneam.luciani@gmail.com
SIRET 844 498 851 00016 - APE 7111Z

Photographies à hauteur d'homme

Un diagnostic patrimonial et paysager est également joint au dossier.

H4 : vue hauteur d'homme 4

Portail d'entrée et clôture existants au nord du site



Romane Luciani Architecte HMONP
Imm. Pouillon E1 - 20200 BASTIA
TAL 06 16 79 72 39
romaneam.luciani@gmail.com
SIRET 844 498 851 00016 - APE 7111Z

Photographies à hauteur d'homme

Un diagnostic patrimonial et paysager est également joint au dossier.

H5 : vue hauteur d'homme 5

Clôture déjà existante du site





Romane Luciani Architecte HMONP
Imm. Pouillon E1 - 20200 BASTIA
Tél. 06 16 79 72 39
romaneam.luciani@gmail.com
SIRET 844 498 851 00016 - APE 7111Z

Projet :	Maître d'ouvrage :	Architecte :	Phase :		Données du site :
Extension d'une centrale photovoltaïque à Folelli Lieu-dit : Querci Commune : Penta-di-Casinca	**SAS CORSICA SOLE 51** Village 20251 Pancheraccia Tel : 04 95 31 66 79 Mail : grandprojet-corse@corsicasole.com	**Romane Luciani Architecte HMONP** Rue Laurent Casanova, Imm. Pouillon Bt E1, 20200 Bastia Tel : 06 16 79 72 39 Mail : romaneam.luciani@gmail.com	**Permis de construire** Date : Mars 2025 Ces plans sont des documents administratifs, ils ne peuvent être utilisés en l'état pour l'exécution.	PC 07 Photographies proches Page : 35 / 37	Parcelles : n°243, 1331, 1333, 1866, 1337 Section : A

Photographies proches

Un diagnostic patrimonial et paysager est également joint au dossier.

P1 : vue proche 1



Romane Luciani Architecte HMONP
Imm. Pouillon E1 - 20200 BASTIA
TAL 06 16 79 72 39
romaneam.luciani@gmail.com
SIRET 844 498 857 00016 - APE 7111Z

Photographies lointaines

Un diagnostic patrimonial et paysager est également joint au dossier.

L1 : vue lointaine 1



L2 : vue lointaine 2



Romane Luciani Architecte HMONP
Imm. Pouillon E1 - 20200 BASTIA
TEL 06 16 79 72 39
romaneam.luciani@gmail.com
SIRET 844 498 851 00016 - APE 7111Z